

Rennes Métropole

BUDGET PRIMITIF 2022

Table des matières

Préambule	5
Budget consolidé.....	7
BUDGET PRINCIPAL.....	9
I. Section de fonctionnement.....	9
A. Dépenses de fonctionnement évolutions globales par chapitre.....	10
B. Les principales évolutions des dépenses de fonctionnement par politique publique.....	16
C. Recettes.....	21
1. Fiscalité.....	21
2. Dotations –compensations fiscales de l'État.....	24
3. Produits des services	26
4. Participations	27
5. Les produits de gestion courante.....	28
D. Chaîne De l'épargne	28
II. Section d'investissement.....	30
A. Dépenses.....	30
B. Recettes.....	33
BUDGETS ANNEXES	35
III. Transports Urbains.....	35
A. Section d'exploitation.....	35
B. Section d'investissement	37
IV. Élimination et valorisation des déchets	40
A. Section de fonctionnement	40
B. Section d'investissement.....	42
V. Assainissement	44
A. Régie assainissement collectif	44
1. Section d'exploitation.....	44
2. Section d'investissement	46
B. Budget annexe assainissement (DSP)	48
1. Section d'exploitation.....	48
2. Section d'investissement	49
C. Service Public d'Assainissement Non Collectif – SPANC	51
1. Section d'exploitation.....	51

VI.	Centre des congrès.....	52
1.	Section d'exploitation.....	52
2.	Section d'investissement	52
VII.	Réseaux de chaleur.....	53
A.	Budget annexe Réseaux de chaleur (DSP et concession).....	53
1.	Section d'exploitation.....	53
2.	Section d'investissement	54
B.	Budget régie Réseaux de chaleur	55
1.	Section d'exploitation.....	55
2.	Section d'investissement	55
VIII.	Zones d'Aménagement	56
IX.	Crématorium	58
X.	Production énergie Photovoltaïque	58
	Détail des subventions de fonctionnement par politique et tiers bénéficiaires.....	60
	Glossaire	68

Préambule

Le budget 2022 est un budget de sortie de crise affichant les ambitions du mandat, initiant de nombreux projets en matière de transition écologique, de cohésion sociale et d'habitat répondant ainsi aux besoins du territoire, avec un accompagnement fort de l'État pour plusieurs actions.

La bonne santé financière de Rennes Métropole permet de maintenir un haut niveau d'investissement. Elle offre la capacité d'envisager et de préfigurer les projets du mandat notamment le nouveau Plan Local de l'Habitat, la mobilité avec le développement des Trambus, la création d'équipements phares parmi lesquels le pôle d'excellence industrielle dont les études sont programmées en 2022.

Un tournant important est également à souligner pour l'assainissement et la gestion des déchets avec un fort niveau d'ambition pour le territoire et les usagers qui nécessitera de mobiliser des ressources indispensables à l'atteinte des objectifs.

Les évolutions budgétaires sont à l'image de ces évolutions, tant en recettes qu'en dépenses, en maintenant une gestion saine et rigoureuse. Le niveau d'autofinancement est préservé et les ratios financiers respectent la trajectoire financière prospective esquissée lors du Rapport d'orientations budgétaires.

Le rapport est présenté en 2 parties. La première synthétise les composantes budgétaires. La seconde illustre par politiques publiques les actions qui sont programmées en 2022. Une lecture particulière des actions en faveur de la préservation du climat et de l'égalité est initiée dans ce projet de budget 2022 par la mise en exergue d'indicateurs clés et un recensement de mesures concrètes.

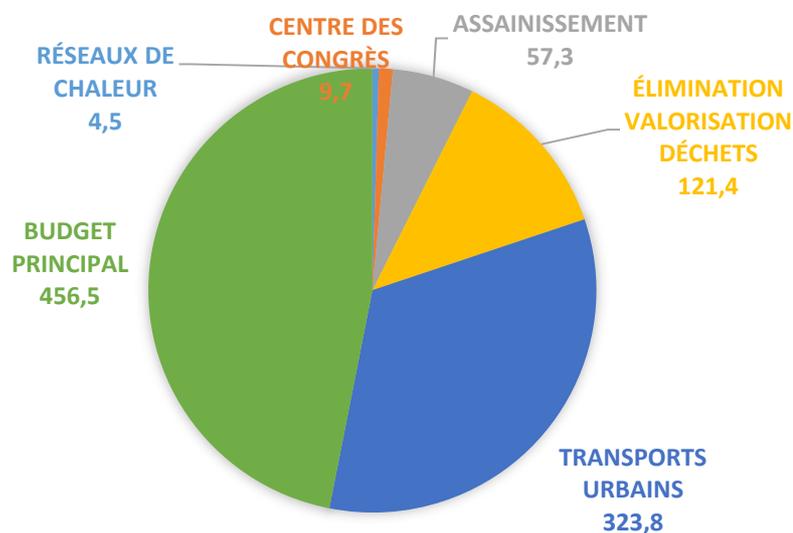
Budget consolidé

L'évolution de -1% du budget consolidé se justifie par une fin du cycle d'investissement exceptionnel que représente la construction de la ligne b du métro et une hausse du forfait de charges d'exploitation pour assurer son fonctionnement à compter du second trimestre 2022. Rennes Métropole soutient son haut niveau d'investissement avec la montée en puissance de la restructuration de l'usine de valorisation des déchets de Villejean, travaux qui impactent fortement les dépenses de fonctionnement nécessaires à la continuité du service pendant les travaux (détournement et traitement des déchets). Les investissements du budget principal à hauteur de 188 M€ (hors remboursement de la dette) confirment la trajectoire de développement ambitieuse et nécessaire du territoire métropolitain. La dynamique maîtrisée des dépenses de fonctionnement traduit également cette tendance.

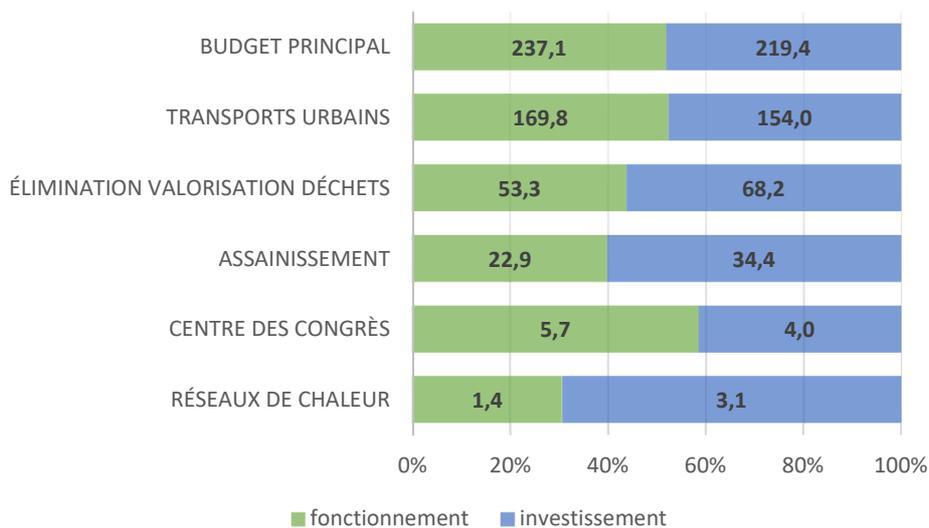
Budget dépenses réelles* (en M€)	Fonctionnement			Investissement			Budget total consolidé		
	BP 2021	BP 2022	évolution	BP 2021	BP 2022	évolution	BP 2021	BP 2022	évolution
BUDGET PRINCIPAL	226,86	237,12	10,26	238,02	219,38	-18,64	464,88	456,49	-8,38
TRANSPORTS URBAINS	161,26	169,83	8,57	203,32	154,02	-49,31	364,59	323,85	-40,74
ÉLIMINATION VALORISATION DÉCHETS	46,27	53,26	6,99	44,24	68,16	23,92	90,51	121,42	30,91
ASSAINISSEMENT	21,73	22,85	1,13	26,17	34,42	8,26	47,89	57,28	9,39
<i>Régie Assainissement Collectif</i>	21,30	22,49	1,20	24,15	31,54	7,39	45,44	54,03	8,58
<i>Assainissement</i>	0,39	0,31	-0,08	1,96	2,89	0,93	2,35	3,20	0,85
<i>Régie SPANC</i>	0,04	0,05	0,01	0,06	0,00	-0,06	0,10	0,05	-0,05
CENTRE DES CONGRÈS	4,73	5,66	0,93	4,22	4,00	-0,22	8,95	9,66	0,71
RÉSEAUX DE CHALEUR	1,62	1,37	-0,26	4,34	3,09	-1,25	5,96	4,45	-1,50
<i>Réseaux De Chaleur (DSP)</i>	1,51	1,25	-0,26	3,91	2,47	-1,44	5,42	3,72	-1,70
<i>Régie Réseaux De Chaleur</i>	0,11	0,11	0,00	0,43	0,62	0,19	0,54	0,73	0,19
ZAE MARGAT L'HERMITAGE	0,69	0,55	-0,14			0,00	0,69	0,55	-0,14
ZAE LES RIGNES BETTON	2,12	0,53	-1,59	0,00	0,00	0,00	2,12	0,53	-1,59
CREMATORIUM	0,05	0,05	0,00	0,05	0,25	0,20	0,09	0,29	0,20
ZAE GEV ACTIV 2 GEVEZE	0,14	0,06	-0,08	0,15	0,07	-0,08	0,29	0,14	-0,16
ZAE JOVAL ACIGNE	0,31	0,07	-0,24	0,00	0,00	0,00	0,31	0,07	-0,24
PRODUCTION ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE	0,00	0,01	0,00	0,02	0,02	0,00	0,02	0,03	0,01
ZAC LA FORGE SAINT GILLES	0,02	0,01	-0,01	0,00	0,00	0,00	0,02	0,01	-0,02
	465,79	491,36	25,57	520,53	483,40	-37,12	986,32	974,76	-11,56
			5,5%			7,1%			-1,2%

Répartition du budget primitif 2022 par budget (en M€)

6 grands ensembles budgétaires



Part du budget fonctionnement – investissement en M€



BUDGET PRINCIPAL

I. Section de fonctionnement

en M€	BP 2021	BP 2022	Évolution	
Dépense	286,1	296,7	10,7	3,7%
Autres charges de gestion courante	108,0	111,5	3,5	3,3%
Charges de personnel et frais assimilés	80,6	85,7	5,2	6,4%
Atténuations de produits	50,3	50,3	0,0	0,1%
Charges à caractère général	43,8	45,7	1,9	4,3%
Charges financières	3,0	2,8	-0,1	-3,9%
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,3	0,3	0,0	-4,5%
Dotations aux provisions et dépréciations		0,2	0,2	
Charges spécifiques	0,2	0,2	0,0	0,0%
Recette	331,0	344,2	13,2	4,0%
Fiscalité locale	119,7	117,6	-2,1	-1,7%
Impôts et taxes	105,0	109,3	4,3	4,1%
Dotations et participations	58,7	67,7	9,0	15,3%
Produits des services, du domaine et ventes diverses	39,4	42,5	3,1	7,9%
Autres produits de gestion courante	6,9	5,8	-1,1	-16,6%
Atténuations de charges	1,3	1,4	0,1	4,2%
Produits financiers	0,0	0,0	0,0	-45,1%
Produits spécifiques	0,0	0,0	0,0	-75,0%

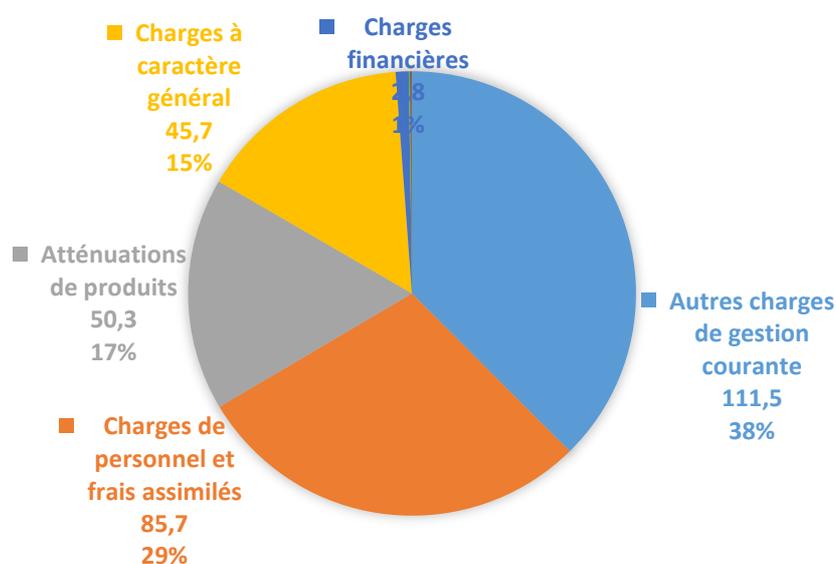
Le **budget 2022 affiche un niveau de recettes à 344,2 M€ en évolution de +13,2 M€ soit +4%** par rapport à l'année 2021. Cette dynamique s'explique notamment par les projets co-financés par l'État à 100% (secteurs jeunesse, habitat, alimentation...) pour un total de 2,1 M€ atténuant donc la hausse des dépenses de fonctionnement prévues pour ces montants.

Les **dépenses de fonctionnement sont de 296,7 M€ en augmentation de +10,7 M€ soit +3,7%**. À ce stade, la valorisation des impacts de la crise énergétique ne sont pas pris en compte mais ne seront pas neutres et devront être intégrés par voie de décision modificative au cours de l'année 2022.

A. Dépenses de fonctionnement évolutions globales par chapitre

Le budget primitif 2022 s'élève à 296,7 M€ dont 2 M€ des crédits provisionnels non affectés répartis entre les autres charges de gestion courante (1,2 M€) et les charges à caractère général (0,800 M€) afin financer en cours d'exercice des décisions modificatives.

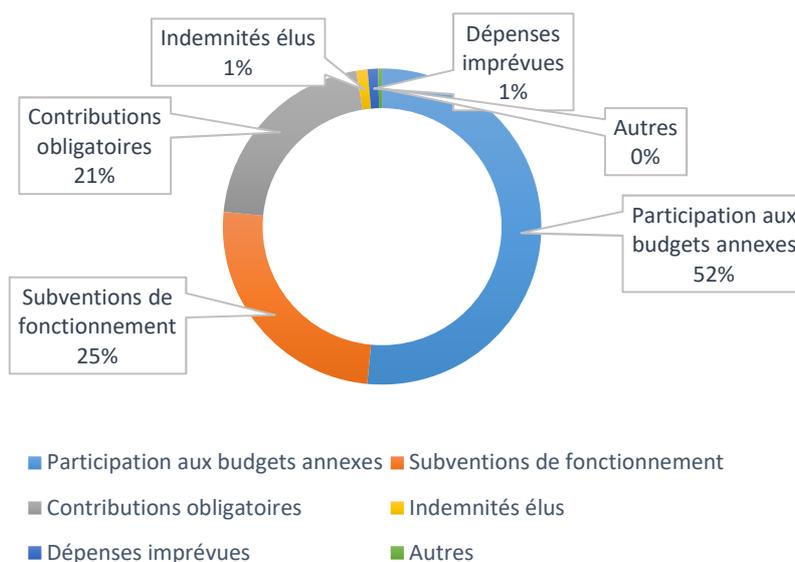
Ventilation par chapitres des dépenses budgétaires BP 2021 (en M€)



La structure du budget de fonctionnement du budget principal de Rennes Métropole est composée pour **un peu plus d'un tiers de subventions et participations qui constituent le premier poste de dépenses**. Elles comprennent principalement la participation au financement de la mobilité par la contribution à l'équilibre du budget annexe transports urbains (56,6 M€ stable par rapport à 2021), la contribution au SDIS 35 (21,76 M€, +2,2% par rapport au montant versé en 2021) et les subventions aux tiers (27,86 M€). Les dépenses de personnel (85,7 M€) représentent 29% des dépenses de fonctionnement contre 26% en 2021. Un nouveau périmètre de personnel mutualisé avec la Ville de Rennes explique cette évolution. **Les reversements aux communes (AC + DSC) pour 50,3 M€ sont le troisième poste de dépenses (17%)**. Enfin les charges à caractère général représentent 15% des dépenses (45,7 M€).

La présentation comprend une analyse globale par chapitre budgétaire et une présentation des principales actions prévues en 2022.

1. Autres charges de gestion courante



Les autres charges de gestion courante regroupent les dépenses de redistribution notamment la subvention aux budgets annexes, la contribution au SDIS et le subventionnement aux tiers dans le cadre de la mise en œuvre des différentes politiques publiques.

(en M€)	BP 2021	BP 2022	Écart	
Total chapitre 65	107,96	111,49	3,53	3,3%
Participation aux budgets annexes	57,10	57,40	0,30	0,5%
<i>Transports urbains</i>	56,60	56,60	-	0,0%
<i>Centre des congrès</i>	0,50	0,80	0,30	60,0%
Subventions de fonctionnement	25,86	27,86	2,00	7,7%
<i>subventions fonctionnement aux tiers privés</i>	24,58	26,00	1,42	5,8%
<i>participation aux organismes publics</i>	1,28	1,87	0,59	46,1%
Contributions obligatoires	22,94	23,33	0,39	1,7%
<i>SDIS 35**</i>	21,58	21,76	0,18	0,8%
<i>Organismes de regroupement</i>	0,64	0,65	0,01	1,6%
<i>contribution syndicats compétence GEMAPI</i>	0,71	0,93	0,22	31,0%
Indemnités élus	1,26	1,26	-	0,0%
Divers*	0,80	1,64	0,84	105,0%
<i>*dont enveloppe pour dépenses imprévues</i>	0,50	1,20	0,70	
<i>**SDIS appel de fonds 2021 de 21,29 soit une évolution de +2,2% en 2022</i>				

La subvention au budget annexe Transports urbains est stabilisée conformément aux orientations budgétaires. La reprise d'activité du Centre des Congrès dans une période sanitaire incertaine ne permettra pas un fonctionnement maximal en 2022. Il est donc estimé à ce stade un besoin de subvention d'équilibre de 0,800 M€.

Les autres contributions sont également en évolution notamment la contribution au service départemental d'incendie et de secours – SDIS – indexée à l'indice des prix à la

consommation dont le taux constaté en fin d'année applicable en 2022 est de 2,2 %. **La nouvelle structuration de la gouvernance de la GEMAPI au sein de l'Établissement Public Territorial de Bassin – EPTB - nécessite dès 2022 de faire évoluer la contribution de +0,220 M€.**

L'enveloppe de dépenses imprévues de 2 M€ est prévue pour un montant de 1,2 M€ (+0,700 M€) à ce chapitre. Cette hausse se justifie au regard du contexte incertain du fait de la crise sanitaire d'une part et de la tendance haussière constatée sur les fluides d'autre part.

En 2022, le subventionnement aux tiers augmente de 2 M€ (illustré ci-après par politique publique).

Évolution des subventions aux tiers par politique publique

(le détail par tiers bénéficiaire est donné en annexe à la fin du présent rapport)

	BP 2021	BP 2022	Évolution	
AMENAGEMENT, HABITAT ET SOLIDARITES	6,67	7,60	0,92	13,8%
ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	11,50	12,28	0,78	6,8%
CULTURE	3,31	3,36	0,04	1,3%
ENVIRONNEMENT, ENERGIE, SERVICES ET RESEAUX METROPOLITAINS	0,65	0,80	0,15	23,0%
MOBILITE ET TRANSPORTS	0,06	0,11	0,05	77,4%
PILOTAGE DE L'ACTION PUBLIQUE RM	3,67	3,73	0,06	1,7%
Total général	25,86	27,86	2,00	7,7%

2. Dépenses de personnel

en M€	BP 2021	BP 2022	Évolution	
012-Dépenses de personnel et frais assimilés	80,57	85,72	5,16	6,4%
Correction budget supplémentaire 2021	0,45			
Nouveaux agents mutualisés	2,65			
Postes financés par le plan de relance		0,47		
Dépenses de personnel retraitées	83,67	85,25	1,59	1,9%

Le budget 2022 respecte la trajectoire de la prospective financière actant **une évolution annuelle moyenne de la masse salariale de +1,9 % sur la période 2021-2027.**

En 2022, le périmètre du budget du personnel évolue par rapport à 2021. En effet, 61 postes de la Ville de Rennes ont été mutualisés avec la Métropole au 1^{er} juillet 2021. Cela correspond à une augmentation de 2,650 M€ de dépenses supplémentaires en année pleine compensée presque totalement en recettes.

Par ailleurs, les postes de contractuels co-financés dans le cadre du plan de relance ne sont pas intégrés à ce taux d'évolution de +1,9% dans la mesure où ils sont financés par l'État. Dans le cadre du plan de relance, mis en place par l'État, 12 contrats seront engagés en 2022 pour un montant de 0,470 M€.

Pour l'année 2022, les mesures nationales ainsi que l'augmentation du SMIC impactent la revalorisation des grilles de catégorie C avec une incidence sur l'augmentation des dépenses de personnel, estimée à 0,135 M€.

Les mesures locales concernent :

- Le **glissement vieillesse technicité** (GVT) qui a un impact significatif sur l'évolution des frais de personnel, à hauteur de 0,750 M€ pour le budget principal ;
- La mise en œuvre du **RIFSEEP** en 2019, sur une période de 4 ans, (au 1^{er} janvier pour les agents de catégorie C et au 1^{er} septembre pour les agents de catégorie B et A) impactera le budget avec une dépense supplémentaire pour 2022, estimée à 0,120 M€. Cette application permet d'harmoniser, de revaloriser et de donner plus d'équité entre filières tout en reconnaissant les fonctions occupées ;
- Le solde des **créations et suppressions de postes** devrait s'établir à environ 0,500 M€, du fait des besoins en personnel pour mener à bien les projets prévus et répondre aux engagements sur les différentes politiques publiques dans le mandat. Le travail sur les redéploiements de postes est mené dans le cadre du comité emploi, présidé par la Vice-Présidente en charge des Ressources Humaines, du dialogue social et de l'administration générale ;
- La mise en œuvre de la rupture conventionnelle en 2021 nécessite d'augmenter les crédits de 0,010 M€ en 2022 ;
- Concernant les crédits dédiés aux agents non permanents, compte tenu de la révision du PLUi et des enquêtes publiques qui en découlent, une augmentation de 0,025 M€ est prévue.

Rennes Métropole poursuit par ailleurs sa **politique en faveur de l'insertion professionnelle** et de la responsabilité sociale de l'employeur **en reconduisant et en intensifiant les dispositifs tels que l'accueil d'apprentis et de services civiques**. Une augmentation de l'enveloppe de 0,075 M€ est budgétée.

Enfin, un effort supplémentaire a été décidé dans le cadre de l'action sociale. Les crédits ont été réévalués, pour un coût supplémentaire de 0,020 M€.

3. Atténuations de produits

Les reversements aux communes se composent d'une part de la dotation de solidarité communautaire (DSC) pour un montant de 32,217 M€ et d'autre part, des attributions de compensation (AC) versées pour 17,55 M€.

Reversements aux communes : AC et DSC

(en M€)	BP 2021	BP 2022	Ecart BP / BP
Attributions de compensation positives (dépense Rennes Métropole)	17,55	17,55	0,0
Attributions de compensation négatives (recette Rennes Métropole)	1,27	1,27	0,0
Solde des attributions de compensation	16,28	16,28	0,0
Dotation de solidarité communautaire	32,22	32,22	0,0
Autres reversements	0,21	0,21	0,0

En l'absence de nouveaux transferts depuis le transfert de la compétence GEMAPI en 2018, le montant net des attributions de compensation prévu pour 2022 (AC versées – AC reçues) est stable par rapport au montants inscrit au budget primitif 2021 (16,28 M€).

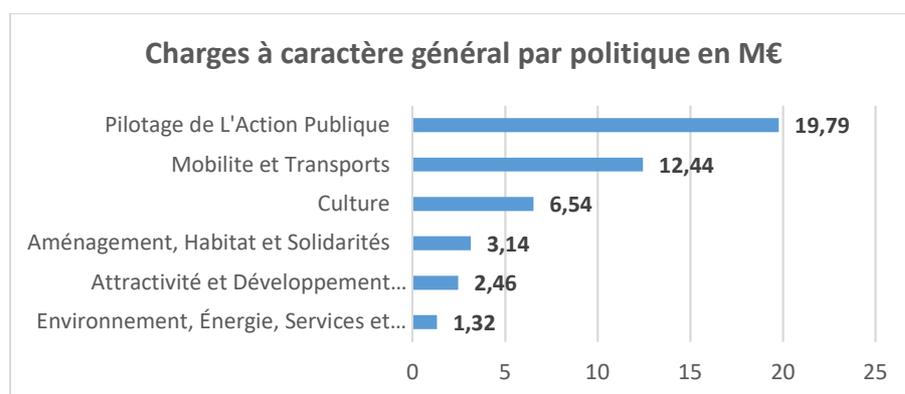
Le montant total de la dotation de solidarité communautaire (DSC) est également stable par rapport au montant inscrit budget primitif 2021, après avoir augmenté de +2,3 M€ entre 2018 et 2020 (29,92 M€ versés en 2017). Dans le cadre des travaux lancés au printemps 2021 en vue d'une refonte des critères de répartition de la DSC, le choix du nouveau dispositif interviendra courant 2022.

4. Charges à caractère général

	BP 2021	BP 2022	Évolution	
Charges à caractère général	43,81	45,68	1,87	4,3%

Les charges à caractère général proposées au budget primitif 2022 s'élèvent à 45,68 M€. Elles sont en hausse de 1,87 M€ soit +4,3 %. Les évolutions concernent pour majorité des dépenses structurelles contraintes telles que les fluides (électricité, gaz, carburants), les fournitures et prestations d'entretien et de maintenance (voirie, informatique), d'autres contrats de prestations revalorisées par indexation et les taxes foncières.

Les facteurs et actions justifiant les évolutions des charges à caractère général sont illustrés par politique publique (point infra).



En 2022, les hausses les plus marquantes concernent les postes suivants :

- **L'électricité** pour 0,890 M€ dont 0,570 M€ pour l'éclairage public en lien avec l'évolution des points lumineux et les hausses de tarifs connues en 2021 et 0,320 M€ pour les autres équipements. **Le contexte de forte hausse de coût des énergies gaz et électricité impactera de façon significative le budget en cours d'année 2022 sans pouvoir estimer à ce stade l'exacte charge supplémentaire. Préventivement, une provision pour charge de 1 M€ a été constituée en 2021** lors de la décision modificative ;
- **Les crédits d'études** pour 0,491 M€ dont 0,330 M€ pour le secteur de l'habitat concernant des études sur le nouveau PLH et le secteur OPAH renouvellement urbain ;
- **La publicité, publications et relations publiques** pour 0,439 M€ dont 0,210 M€ pour le sponsoring sportif professionnel lié à l'évolution dans la division supérieure des clubs professionnels en championnat (clubs de Volley féminin et masculin) et

- 0,200 M€ de partenariat avec le journal Le Monde pour un évènement en lien avec jeunesse et qui se tiendra aux Champs Libres ;
- La hausse de 0,200 M€ des crédits 2022 des **prestations** de gardiennage, accueil, nettoyage, sécurité de l'équipement des Champs Libres. Le BP 2021 intégrait une réfaction liée à la fermeture de l'équipement au public sur l'année 2020 d'un montant de 0,200 M€. Le BP 2022 prévoit ainsi un retour à une ouverture normale de l'équipement au public.

Les 10 principales catégories de dépenses

catégorie de charges	BP 2021	BP 2022	évolution
Fluides (eau, gaz, électricité, carburant, combustibles)	7,042	7,859	0,816
Entretien et maintenance	7,841	7,786	-0,054
Publicité, relations publiques, publications	3,740	4,179	0,439
Fournitures	3,850	4,104	0,254
Honoraires, frais d'actes	4,466	4,055	-0,411
Remboursement aux budgets annexes, communes, tiers	2,812	3,051	0,239
Autres frais divers	3,188	2,955	-0,234
Contrats de prestations de services	1,908	2,193	0,285
Etudes et recherches	1,147	1,638	0,491
Taxes foncières et autres impôts et taxes	1,506	1,567	0,061

5. Charges Financières

Les frais financiers sont constitués des intérêts des emprunts long terme (2,8 M€ au budget primitif 2022) et des intérêts des instruments de gestion de trésorerie (0,03 M€). Au total, le montant des frais financiers prévus au budget primitif 2022 est donc de 2,96 M€, en baisse de 0,10 M€ par rapport au budget primitif 2021 (2,93 M€). **Bien que l'encours de la dette du budget principal soit appelé à augmenter en 2022, comme l'an passé, la diminution des frais financiers s'explique par la baisse du taux d'intérêt moyen de la dette.**

6. Frais de fonctionnement des élus, dotations aux provisions et charges spécifiques

Le budget 2022 des **dotations aux provisions et amortissements** est prévu pour 0,200 M€ en prévision des coûts de déménagements estimés à 900 000 € des collections du Musée de Bretagne en 2025 vers les nouvelles réserves muséales. Une provision de 0,800 M€ sera ainsi constituée par une dotation annuelle de 0,2 M € de 2021 à 2024.

Les **frais de fonctionnement des élus et les charges spécifiques** (essentiellement des crédits pour comptabiliser les annulations de recettes des exercices antérieurs) **sont stables.**

B. Les principales évolutions des dépenses de fonctionnement par politique publique

PILOTAGE DE L'ACTION PUBLIQUE

en M€	BP 2021	BP 2022	Évolution	
PILOTAGE DE L'ACTION PUBLIQUE	215,29	222,26	6,97	3,2%
Hors charges de personnel	134,72	136,54	1,82	1,4%
Charges de personnel (chapitre 012)	80,57	85,72	5,16	6,4%

Citoyenneté et vie en société : Le budget de la participation citoyenne est en évolution de +0,060 M€. Il sera dédié à la définition de la charte de la démocratie locale qui sera finalisée en 2022 et au développement de la plateforme numérique. Rennes Métropole accueillera la rencontre nationale de la participation citoyenne organisée par le think thank "Décider ensemble".

Communication, partenariats : l'année 2022 est préfigurée avec le retour à une activité de réception et de communication en préservant une stabilité du budget. Les crédits dédiés au partenariat sportif avec les clubs professionnels évoluent de 0,237 M€ pour accompagner la montée de division en championnat de certains clubs (volley masculin et féminin) portant le budget sponsoring à 1,080 M€. Rennes Métropole avec Saint-Malo agglomération sera présente au départ de la course nautique La Route du Rhum en novembre 2022 (+0,050 M€).

Évaluation et suivi des politiques publiques : Le budget 2022 augmente de 0,099 M€ pour permettre de réaliser plusieurs évaluations sur les thématiques enseignement supérieur et cyber sécurité mais également en 2022 la collecte de données auprès des habitants du territoire afin d'alimenter un Indicateur de Perception des Habitants (IPH) des politiques menées.

Gestion et développement des données territoriales : le développement du service public métropolitain de la donnée s'accroît, notamment avec le lancement en 2022 de la version 1 de la plateforme RUDI.

Logistique et gestion immobilière : L'approvisionnement en fluides, la maintenance et les contrats de prestations d'entretien ainsi que la taxe foncière augmentent de +0,552 M€. Cette évolution se justifie par l'extension du patrimoine (pour exemple, terrain des gens du voyage de Pont Péan) et l'évolution des indices de révision contractuels. Par ailleurs, une réflexion est engagée pour rationaliser les occupations de bureaux des sites Viarmes et Dupont des Loges pour l'accueil des futurs recrutés (crédits d'études +0,150 M€).

Gestion des systèmes d'information : le développement numérique, les logiciels métiers, les équipements, la téléphonie mobile etc. nécessitent un budget global de maintenance et d'études en évolution de +0,125 M€ (+3,7%).

Gestion financière : la réserve de crédits pour financer des dépenses imprévues en cours d'année est en évolution de +0,700 M€. Une provision pour charges de 0,200 M€ sera constituée (0,200 M€ par an entre 2021 et 2024) pour anticiper les frais de déménagement des réserves muséales vers le nouvel équipement qui seront à supporter sur l'exercice 2025.

ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE, SERVICES ET RÉSEAUX MÉTROPOLITAINS

en M€	BP 2021	BP 2022	Évolution	
ENVIRONNEMENT, ENERGIE, SERVICES ET RESEAUX METROPOLITAINS	24,20	24,84	0,64	2,6%
<i>Charges à caractère général</i>	1,23	1,32	0,10	7,9%
<i>Autres charges de gestion courante (subventions, contributions...)</i>	22,94	23,48	0,54	2,4%

La contribution au SDIS de 21,76 M€ représente 87% du budget de la politique. En 2022, l'indexation suivant l'indice des prix à la consommation, **l'évolution sera de +2,2%**.

Transition énergétique et qualité environnementale : en matière de qualité de l'air, le programme "Pesticides avec Air Breizh" va être initié en 2022 (convention pour 0,040 M€ par an). Le programme de rénovation thermique de l'habitat privé se poursuit et se traduit par :

- l'augmentation de la subvention à l'ADIL pour assurer l'accompagnement financier des propriétaires (maisons et copropriétés) qui s'adressent à Écotravo (+ 0,040 M€)
- le subventionnement à l'université Rennes 1 de la Chaire "rénovation énergétique (0,010 M€)
- l'aide au programme de travail confié à la cellule économique de Bretagne.

En matière de mobilisation et de sensibilisation à la transition énergétique, Rennes Métropole souhaite soutenir les actions et études des organismes Observatoire de l'Environnement en Bretagne, BRUDED et AtlanSun pour un total de 0,032 M€. Elle organisera la seconde Conférence Locale du Climat et soutiendra FORUM NET ZERO pour le salon pour des territoires neutres en carbone pour 0,060 M€. Le Bilan des émissions des gaz à effet de serre (BEGES) sera actualisé et restitué en 2022.

Économie circulaire : le budget dédié est doublé (+0,075 M€) pour être porté à 0,150 M€ afin notamment de financer les actions de Crisalide, soutenir BATIRECUP dans l'accompagnement de la filière du bâtiment dans le réemploi des matériaux et accompagner le dispositif test initié par la Région Bretagne dans sa stratégie régionale d'innovation.

GEMAPI : la structuration de l'EPTB Vilaine dans le cadre du transfert de la compétence porte la contribution globale de Rennes Métropole à 0,927 M€ en 2022 au titre de la gestion des milieux aquatiques. Un diagnostic est également prévu sur les digues dans le cadre du volet "protection des inondations" de cette compétence pour 0,053 M€.

ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

en M€	BP 2021	BP 2022	Évolution	
ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	15,45	15,80	0,35	2,3%
<i>Charges à caractère général</i>	3,71	2,46	-1,25	-33,7%
<i>Autres charges de gestion courante (subventions, contributions...)</i>	11,64	13,22	1,57	13,5%

Développement et attractivité touristiques : le subventionnement à Destination Rennes pour le fonctionnement et les projets de l'office du tourisme (2,3 M€), le bureau des congrès (1,4 M€), la prospection économique (1 M€) et le parcours touristique Nantes-Rennes-Saint-Malo (0,087 M€) porte le versement 2022 à 4,8 M€ en hausse de 0,591 M€ par rapport au budget primitif 2021. L'année 2021 comportait une réfaction compte tenu de la crise sanitaire. Le subventionnement de l'année 2022 est également réduit d'une partie de subvention versée en 2021 pour des actions qui seront réalisées et reportées sur l'année 2022 (-0,444 M€).

En 2022, les évolutions concernent par ailleurs le chantier alimentation territoriale (+0,233 M€), la cyber sécurité, les subventions en faveur de l'action économique dans les quartiers prioritaires qui sont renforcées et une augmentation d'environ 8% (15 k€) des subventions attribuées aux structures de l'économie sociale et solidaire pour inscrire une capacité de soutien à des salons et événements. Le soutien exceptionnel de 2021 à l'industrie culturelle et créative pour la production et la diffusion est maintenu à un niveau de 0,150 M€.

L'évènement InOut n'aura plus lieu sous ce format (-1,060 M€). La thématique de la transition est pérennisée sous une autre forme (cf. Infra politique Culture).

Soutien à l'emploi, à l'insertion et à la formation professionnelle : la hausse budgétaire de 0,211 M€ traduit l'appui à l'action auprès des personnes et l'action auprès des entreprises par :

- Un **déploiement de la médiation active à l'emploi** comme levier du "recruter autrement" par une restructuration des Points Accueil Emploi et le renouvellement de leur feuille de route (+0,035 M€) ;
- L'élargissement des aides aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) pour de nouvelles activités qui se déploient ou la création de nouvelles structures offrant ainsi un panel plus riche et divers d'actions d'insertion pour les publics éloignés de l'emploi (0,023 M€) ;
- Le développement des compétences des personnes du territoire et prioritairement des publics éloignés de l'emploi dans les filières cyber sécurité, industrie et santé (+0,025 M€) ;
- L'aide au développement de la plateforme mobilité et de l'autopartage solidaire (+ 0,020 M€) ;
- La labellisation Cité de l'emploi (+ 0,100 M€) totalement financée par L'État.

MOBILITÉ ET TRANSPORTS

en M€	BP 2021	BP 2022	Évolution	
MOBILITE ET TRANSPORTS	11,85	12,59	0,74	6,2%
<i>Charges à caractère général</i>	11,75	12,44	0,68	5,8%
<i>Autres charges de gestion courante (subventions, contributions...)</i>	0,10	0,15	0,05	54,8%

Exploiter et entretenir le patrimoine de voirie : le budget total de fonctionnement se chiffre à 12,02 M€ en évolution +6,8% (+0,770 M€) par rapport au budget 2021. L'évolution intègre la hausse des dépenses d'électricité pour l'éclairage public (+0,558 M€), les fournitures et les prestations d'entretien externalisées (+0,185 M€).

Stratégie mobilité : plusieurs études transversales seront menées ainsi que des opérations de comptage pour alimenter les réflexions des études pré-opérationnelles en matière de mobilité (+0,026 M€). Sont également programmés :

- La mise en œuvre de la charte logistique urbaine ;
- En matière de conseil en mobilité, le développement des Plans de Mobilité et la labellisation PDE (+0,047 M€)
- Une édition de la carte "métropole à vélo" et l'évènement relatif à la sécurité des vélos ;
- Une augmentation de la subvention à l'association "Rayon d'action" pour soutenir et aider sa structuration (+ 0,013 M€).

AMÉNAGEMENT, HABITAT ET SOLIDARITÉS

en M€	BP 2021	BP 2022	Évolution	
AMENAGEMENT, HABITAT ET SOLIDARITES	9,75	11,29	1,54	15,8%
<i>Charges à caractère général</i>	2,52	3,14	0,61	24,3%
<i>Autres charges de gestion courante (subventions, contributions...)</i>	7,23	8,15	0,93	12,8%

Habitat : l'année 2022 est marquée par **trois projets structurants pour la politique habitat de Rennes Métropole** :

- **Les études et l'accompagnement de la définition du nouveau Plan Local de l'Habitat** qui sera conclu dans l'année (+0,180 M€) ;
- **L'évaluation et les études pré-opérationnelles de la stratégie de l'habitat dans le centre ancien dans le cadre du renouvellement de l'OPAH** (opération programmée d'amélioration de l'habitat) de renouvellement urbain prévu en 2023. Les études sont programmées pour 0,130 M€ au BP 2022 ;
- **L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur le logement d'abord** : la candidature de Rennes Métropole a été retenue et permet d'engager des actions financées par l'État pour l'ingénierie et le déclenchement rapide de mesures d'accompagnement vers le logement de ménages sans domicile fixe. En 2022, 0,352 M€ seront dédiés aux subventions à des associations pour la prévention des expulsions, le développement des offres, du dispositif de colocation et l'accompagnement social et des communes métropolitaines et 0,140 M€ pour les outils de communication du projet, les études et l'évaluation du dispositif ainsi que la formation au droit au logement.

Les actions en faveur de la prospection et la gestion du parc locatif en direction du parc privé pour développer la mise à disposition de logements de personnes et familles en difficultés sont pérennisées et assurées par l'AIVS. L'accompagnement de la réhabilitation du parc privé pour les publics éligibles à l'ANAH (PIG maisons individuelles) est renforcé en lien avec l'évolution du volume de dossiers instruits (+0,080 M€).

Politique de la Ville et cohésion sociale : le plan pauvreté en faveur de la **jeunesse** et les mesures du chantier jeunesse dans le contexte de crise sanitaire initiés en 2021 sont reconduits en 2022 avec un financement de l'État à hauteur de 0,280 M€. L'objectif consiste dans la mise en œuvre des mesures en matière d'insertion, d'emploi, de logement et de

santé des jeunes (en sortie de crise et dans le cadre de la lutte contre la précarité des jeunes).

Plusieurs actions sont déployées pour sensibiliser le territoire métropolitain à la **démarche d'égalité et de lutte contre les discriminations** par le biais de l'animation du plan de lutte contre les discriminations. En 2022, Rennes Métropole cofinancera deux postes (portés par l'ASFAD) d'intervenant social en commissariat, pour accompagner les femmes victimes d'infractions pénales et de violences. Ces postes sont positionnés à la fois en zone "police nationale" et en "zone gendarmerie" (+0,046 M€) sur le territoire de la Métropole. Un renforcement, en coordination avec l'État, des ateliers d'apprentissage du français et un soutien à la plateforme d'évaluation et orientation linguistique (PEOL) sont également proposés (0,055 M€). Enfin, pour le développement d'un plan d'action pour le projet "**Rennes Métropole amie des aînés**", un budget de 0,082 M€ est prévu pour financer des études, des ateliers et diagnostics participatifs.

CULTURE

	en M€	BP 2021	BP 2022	Évolution	
CULTURE		9,53	9,95	0,42	4,4%
	<i>Charges à caractère général</i>	6,15	6,54	0,39	6,4%
	<i>Autres charges de gestion courante (subventions, contributions...)</i>	3,38	3,41	0,03	0,9%

Équipements culturels métropolitains : l'année 2022 devrait marquer le retour à une activité sans impact de fermeture avec un niveau de prestations d'accueil, de gardiennage, sécurité et nettoyage correspondant à une année pleine conduisant à une hausse du budget des Champs libres de +0,215 M€. Par ailleurs, l'organisation de l'accueil de l'équipement pour l'accès aux expositions permanentes et temporaires est renforcée (0,070 M€).

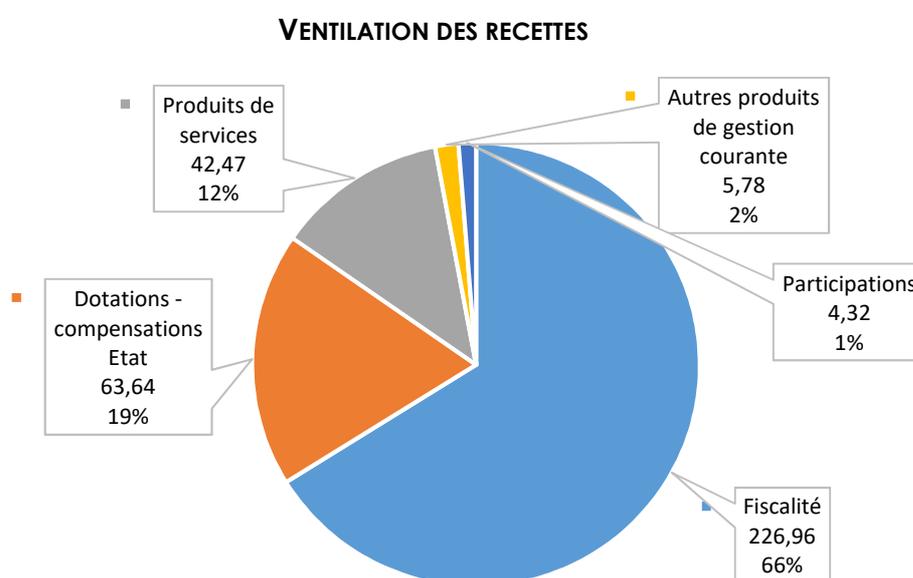
Évènements : l'exposition d'art contemporain Exporama est pérennisée conjointement avec la Ville de Rennes avec un rendez-vous annuel et sous un format en biennale pour l'exposition au Couvent des Jacobins. L'année 2022 verra donc une édition proposant des expositions aux Champs Libres, au Musée des Beaux-Arts de Rennes et au FRAC avec un budget pour Rennes Métropole de 0,700 M€.

Les Champs Libres organiseront un évènement sur la thématique des "transitions" en partenariat avec le journal Le Monde et mettant la jeunesse au cœur de la réflexion (budget de 0,300 M€).

Soutien aux acteurs culturels : le soutien aux acteurs culturels du territoire est pérennisé et renforcé en 2022 par une enveloppe d'aide exceptionnelle aux artistes fragilisés (0,030 M€) et la hausse de l'enveloppe pour développer les projets d'artistes (+0,040 M€).

C. Recettes

	BP 2021	BP 2022	Évolution	
731-Fiscalité locale	119,72	117,65	-2,07	-1,7%
73-Impôts et taxes	105,03	109,32	4,29	4,1%
74-Dotations et participations	58,67	67,66	8,99	15,3%
70-Produits des services, du domaine et ventes diverses	39,36	42,47	3,11	7,9%
75-Autres produits de gestion courante	6,93	5,78	-1,15	-16,6%
013-Atténuations de charges	1,30	1,35	0,05	4,2%
77-Produits spécifiques	0,02	0,01	-0,02	-75,0%
76-Produits financiers	0,01	0,01	0,00	-45,1%
Total général	331,02	344,23	13,21	4,0%



La fiscalité et les dotations représentent 85% des ressources du budget principal de Rennes Métropole. La stabilisation courant 2021, suite à la réforme fiscale, des données de fiscalité et de dotations de compensation à la fois (classification budgétaire et niveau de recette à percevoir) apporte une meilleure visibilité en 2022. La troisième catégorie de recettes propres est le produit des services qui comptabilise essentiellement le remboursement des dépenses mutualisées par la Ville de Rennes, en évolution compte tenu de la nouvelle vague de mutualisation qui s'est opérée en 2021.

1. Fiscalité

Les recettes de nature fiscale (chapitres 73 et 731) s'élèvent au total à 226,86 M€ au budget primitif de 2022, en progression de +0,9 % par rapport au budget primitif 2021, soit un montant de recettes supplémentaires de 2,12 M€ de BP à BP.

Fiscalité "ménages"

Le produit de la fiscalité "ménages", composée de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties (également payées par des acteurs économiques), augmente de 1,2% en 2022 (BP) par rapport à 2021 (BP). Le montant de 13,17 M€ prévu au BP 2022 inclut le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour 2,8 M€ et le produit des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties pour 10,3 M€. Les taux de ces taxes étant inchangés en 2022, l'évolution du produit attendu en 2022 par rapport à 2021 provient donc uniquement de la croissance des bases d'imposition. Les bases prévisionnelles de 2022 n'étant pas encore notifiées à ce jour, l'hypothèse de croissance nominale des bases retenue pour la construction du budget primitif et le rapport d'orientation budgétaire est de +2,5% par rapport aux bases notifiées 2021. L'évolution de BP à BP est plus faible (+1,2%) car la prévision de recettes au BP 2021 incluait au chapitre 73 la compensation fiscale attendue en contrepartie de la réduction des valeurs locatives des locaux des établissements industriels (imputée en fait au chapitre 74).

En contrepartie de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, Rennes Métropole perçoit une fraction du produit de TVA encaissé par l'État. L'inscription budgétaire est en hausse de 4,3% par rapport à celle du BP2021, mais de +5,0% par rapport au montant notifié au titre de 2021. Cette forte progression tient compte du rebond attendu de la TVA au niveau national en 2022.

Évolution des recettes fiscales de BP à BP (chapitre 73)

(en M€)	BP 2021	BP 2022	Ecart BP/ BP	Evolution BP/ BP
TH et Taxes foncières	13,01	13,17	0,16	1,2%
CFE*	51,62	47,68	-3,94	-7,6%
CVAE	45,50	46,62	1,12	2,5%
TASCOM	6,36	6,54	0,17	2,7%
IFER	1,63	1,72	0,09	5,8%
Produit des rôles supplémentaires	0,50	0,50	0,00	0,0%
Taxe de séjour**	1,10	1,32	0,22	20,0%
Sous-total recettes fiscales directes	119,72	117,55	-2,17	-1,8%
TVA transférée	93,93	98,01	4,08	4,3%
FNGIR	4,15	4,15	0,00	0,0%
FPIC total (net)	5,68	5,89	0,21	3,8%
FPIC - Attribution	5,68	5,89	0,21	3,8%
FPIC - Prélèvement	0,00	0,00	0,00	n.c
AC	1,27	1,27	0,00	0,0%
Sous-total autres recettes fiscales	105,03	109,32	4,29	4,1%
TOTAL chapitre 73	224,75	226,86	2,12	0,9%

* La prévision de recettes au BP 2021 incluait la compensation fiscale attendue au titre de la réduction de la valeur locative des établissements industriels.

** La prévision de recettes inclut le montant de la taxe additionnelle à reverser au Département : 100 K€ au BP 2021 et 120 K€ au BP 2022.

Fiscalité économique

La fiscalité économique est principalement composée de la CVAE, de la CFE, de la TASCOM et des IFER. Le taux de la CFE est stable en 2022.

Entre 2021 et 2022, la prospective et le budget primitif retiennent l'hypothèse d'une évolution nominale des bases nettes de CFE de l'ordre de +2,1%. Cependant, de BP à BP, l'évolution est de -7,6%. Cet écart s'explique par les réductions de bases de CFE imputables à la réforme du calcul des valeurs locatives des établissements industriels. Ces dernières font l'objet d'une compensation financière intégrale par le budget de l'État. Cependant, au BP 2021, compte tenu de la difficulté d'évaluer précisément cette compensation, le produit attendu de la CFE avait été inscrit de manière globale (produit *stricto sensu* + compensation) en retenant l'hypothèse de neutralité de la réforme fiscale. Le chiffre de 51,6 M€ inscrit au BP 2021 incluait donc la compensation versée par l'État, d'où la baisse apparente du produit de la CFE de BP à BP.

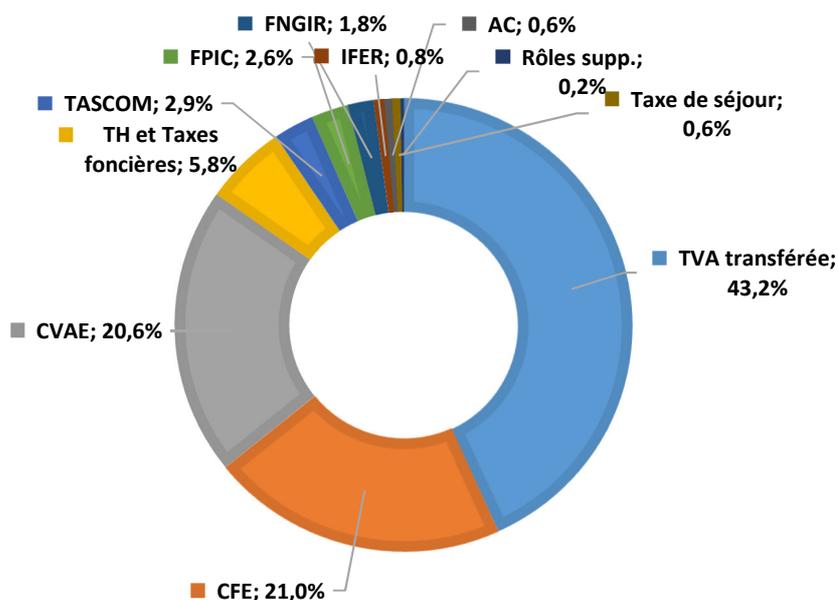
Le produit de la CVAE inscrit au BP 2022 est de 46,62 M€. Ce produit est stable par rapport au montant notifié en 2021. En raison de la volatilité de cette recette fiscale liée directement à l'activité économique, il s'agit d'une inscription prudente conforme aux hypothèses de la prospective financière présentée dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire pour 2022. De BP à BP, le produit de la CVAE est en hausse (+2,5%) car le montant inscrit au BP 2021 était inférieur au montant finalement notifié.

Le produit de la TASCOM est prévu à hauteur de 6,54 M€ au BP 2022. Ce produit a été estimé sur la base d'une hypothèse d'une augmentation de l'assiette imposable de 2,0% entre 2021 (produit notifié) et 2022.

Le produit attendu des IFER au BP 2022 est de 1,72 M€, en progression de +2,0% (hypothèse) par rapport au montant notifié en 2021 (1,69 M€ contre 1,63 M€ initialement inscrit au BP 2021, d'où la progression de +5,8% de BP à BP).

Enfin, le reversement du FNGIR (dotation correspondant à la neutralisation des effets de la suppression de la taxe professionnelle en 2010) est figé à 4,15 M€.

RECETTES FISCALES



FPIC

L'ensemble constitué par Rennes Métropole et ses communes membres a perçu 12,18 M€ en 2021 au titre du FPIC, dont 5,89 M€ revenant à Rennes Métropole. Le montant attribué au territoire de Rennes Métropole a progressé depuis 2017 (11,09 M€) alors que l'enveloppe du fonds est stable depuis cette date (1 Md€). La répartition nationale du FPIC en 2021 a ainsi confirmé l'ancrage de Rennes métropole dans le dispositif de péréquation. Pour 2022, le budget primitif fait donc l'hypothèse de la stabilité du FPIC. La réforme des indicateurs de richesse fiscale initiée en loi de finances pour 2021, et complétée en projet de loi de finances pour 2022 et applicable de manière graduelle à partir de 2022 pourrait toutefois, à terme, ne pas être favorable à Rennes Métropole.

2. Dotations –compensations fiscales de l'État

Les dotations, les compensations fiscales et les diverses participations reçues sont inscrites au chapitre 74 du budget. Les recettes de ce chapitre s'élèvent au total à 67,66 M€ au budget primitif 2022, en hausse de 15,33 % par rapport au BP 2021, soit +8,99 M€.

Évolution des dotations et compensations fiscales de BP à BP

(en M€)	BP 2021	BP 2022	Ecart BP/ BP	Evolution BP/ BP
DGF	43,85	43,35	-0,50	-1,13%
DCRTP	2,54	2,54	0,00	0,00%
Compensations fiscales*	1,37	9,21	7,84	573,32%
Compensations transferts Département	8,24	8,24	0,00	0,00%
TOTAL chapitre 74	56,00	63,34	7,35	13,12%

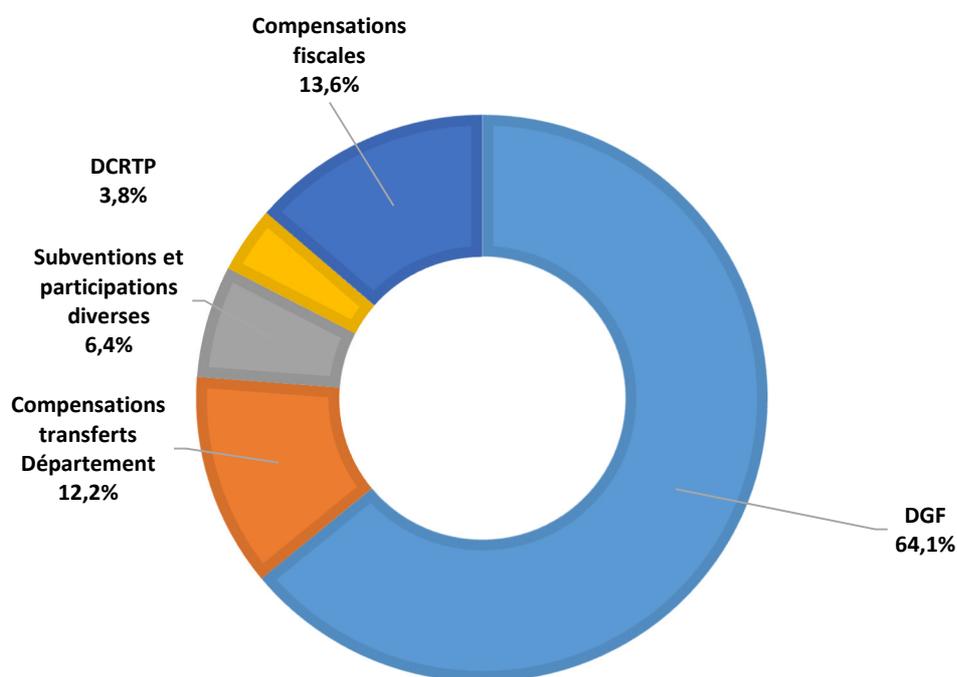
La dotation globale de fonctionnement est composée d'une dotation d'intercommunalité et d'une dotation de compensation. Au BP 2022, le montant attendu de la DGF est de 43,35 M€. Ce montant est en diminution de -0,50 M€ par rapport à celui inscrit au budget primitif 2021 (43,85 M€), et de -0,44 M€ par rapport au montant notifié au titre de 2021 (43,79 M€). Cette baisse de la DGF est imputable à la dotation de compensation. Tandis que la dotation d'intercommunalité devrait légèrement progresser sous l'effet de l'évolution démographique de Rennes Métropole (+0,16 M€), la dotation de compensation pourrait diminuer de -0,60 M€, celle-ci subissant chaque année un écrêtement destiné à financer la dotation d'aménagement allouée au bloc communal (DSU, DSR, DNP et dotation d'intercommunalité).

Le montant prévu de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) au BP 2022 est de 2,54 M€. La DCRTP de Rennes Métropole est stable par rapport au montant notifié en 2021 (2,54 M€). En effet, la loi de finances pour 2022 ne prévoit pas que la DCRTP des EPCI serve de variable d'ajustement au sein de l'enveloppe des dotations de l'État.

Le montant des compensations fiscales prévu au BP 2022 est de 9,21 M€, en hausse de 7,84 M€ par rapport au montant inscrit au BP 2021 (1,37 M€). Le montant des compensations fiscales effectivement perçu en 2021 a été de 9,00 M€, dont 7,38 M€ au titre de la réduction des bases de foncier bâti et de CFE des établissements industriels Cette réduction étant difficile à évaluer précisément au stade de la préparation du budget primitif de 2021, la prévision budgétaire du produit de la CFE en 2021 avait été faite en intégrant la compensation (au chapitre 73) et en supposant neutre la réforme fiscale.

Le montant prévisionnel de la compensation des transferts de compétence du Département d'Ille-et-Vilaine n'évolue pas entre 2021 et 2022 (8,24 M€).

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS



3. Produits des services

	BP 2021	BP 2022	Évolution	
PILOTAGE DE L'ACTION PUBLIQUE	35,31	38,35	3,05	8,6%
MOBILITE ET TRANSPORTS	3,44	3,57	0,13	3,6%
CULTURE	0,31	0,28	-0,03	-9,7%
AMENAGEMENT, HABITAT ET SOLIDARITES	0,30	0,27	-0,03	-10,2%
Total général	39,36	42,47	3,11	7,9%

L'évolution du périmètre de mutualisation des services entre Rennes Métropole et la Ville de Rennes conduit à un remboursement des charges de personnel en hausse de 3,05 M€ en 2022 soit un total de 31,19 M€ couvrant la quote-part des frais de personnel Ville de Rennes. Les nouvelles dépenses mutualisées de personnel sont quasi intégralement compensées. Le remboursement des autres charges mutualisées évolue de +0,060 M€.

(en M€)	BP 2021	BP 2022	Évolution	
Ressources humaines	29,03	31,97	2,94	10,1%
Logistique	2,19	2,34	0,15	6,9%
Gestion et développement du système d'information	2,15	2,04	-0,11	-5,1%
Communication	0,02	0,04	0,02	146,7%
Gestion et développement du système des données territoriales	0,01	0,01	0,00	-20,0%
Total général	33,39	36,40	3,01	9,0%

Les recettes **d'occupation du domaine public voirie** sont estimées à 1,88 M€ en 2022 (+0,120 M€ par rapport au BP 2021) et le Forfait post stationnement à 1,57 M€.

Les recettes des **équipements culturels** concernent pour 0,160 M€ des remboursements de frais par l'espace des sciences et 0,110 M€ de recettes de billetteries et vente d'ouvrages.

Les recettes de gestion du Programme d'action foncière pour les communes représentent une recette de 0,130 M€ et les occupations des terrains des gens du voyage 0,120 M€.

4. Participations

	BP 2021	BP 2022	Évolution	
ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1,25	1,43	0,18	14,6%
AMENAGEMENT, HABITAT ET SOLIDARITES	0,36	1,30	0,94	263,1%
PILOTAGE DE L'ACTION PUBLIQUE RM	0,49	0,98	0,50	101,6%
CULTURE	0,17	0,44	0,27	161,5%
ENVIRONNEMENT, ENERGIE, SERVICES ET RESEAUX METROPOLITAINS	0,39	0,17	-0,23	-57,6%
MOBILITE ET TRANSPORTS	0,02	0,00	-0,02	/
Total général	2,67	4,32	1,65	61,6%

Participations par financeurs

	BP 2021	BP 2022	Évolution	
État	0,63	2,33	1,70	269,7%
Fonds social européen	1,22	1,08	-0,14	-11,6%
FCTVA (dépenses fonctionnement)	0,35	0,35	0,00	0,0%
Région Bretagne	0,22	0,35	0,12	55,1%
Autres organismes	0,20	0,20	-0,01	-2,7%
Département 35	0,04	0,02	-0,02	-50,3%

La **participation financière de l'État** aux appels à projets exposés ci-avant représente une recette de 2,33 M€, en hausse de +1,7 M€ de BP à BP. Elle regroupe les financements du plan alimentaire territorial pour 0,220 M€, de l'AMI "logement d'abord" pour 0,940 M€, le plan pauvreté pour 0,280 M€, la cité de l'emploi pour 0,100 M€ mais également le financement de postes dans le cadre du plan de relance – ANRU et FSL pour 0,570 M€.

Les **fonds européens** concernent les aides au P.L.I.E pour 1,08 M€ et la **Région Bretagne** devrait cofinancer l'exposition annuelle d'art contemporain Exporama pour 0,300 M€.

5. Les produits de gestion courante

	BP 2021	BP 2022	Évolution	
75-Autres produits de gestion courante	6,93	5,78	-1,15	-16,6%

Les produits de gestion courante concernent principalement les redevances versées par la SPL Citédia Métropole dans le cadre de la concession de service public pour la gestion des parkings en ouvrage. La redevance est de 4 M€ à laquelle s'ajoute une recette d'amodiation de 0,9 M€ à percevoir de promoteurs immobiliers pour des places de parking Sud-Gare. Les redevances réseaux électricité représentent un montant annuel de 0,220 M€.

Les autres produits intègrent les recettes de contribution annuelle des communes pour 0,350 M€ concernées par un bien du Plan d'Action Foncière

D. Chaîne De l'épargne

Le budget primitif 2022 fait apparaître une épargne brute de 47,5 M€, en évolution de +5,7% (+2,5 M€) par rapport au budget primitif 2021. De BP à BP, cette évolution s'explique par la progression des dépenses réelles de fonctionnement de +3,8% (hors intérêts de la dette) et par la progression plus forte des recettes réelles de fonctionnement (+4,0%). S'agissant des dépenses comme des recettes, les taux d'évolution de BP à BP intègrent les effets des nouvelles mutualisations de personnel.

Chaîne de l'épargne

(en M€)	BP 2021	BP 2022	écart BP/BP	Évolution BP/BP
Dépenses de fonctionnement (hors dette)*	283,1	293,9	10,8	3,8%
Recettes de fonctionnement*	331,0	344,2	13,2	4,0%
Épargne de gestion	47,9	50,3	2,4	5,1%
Frais financiers	3,0	2,8	-0,1	-3,9%
Épargne brute	44,9	47,5	2,5	5,7%

* Dépenses et recettes réelles, hors reprise des résultats n-1.

Afin de faire le lien avec le Rapport d'orientations budgétaires pour 2022, et pouvoir ainsi comparer le budget avec la situation financière cible qui est visée aux comptes administratifs 2021 et 2022, il convient d'appliquer des taux d'exécution prévisionnels aux dépenses et aux recettes réelles de fonctionnement.

En dépenses réelles de fonctionnement, il est proposé – pour 2021 – un taux d'exécution global du budget primitif de 99,3%. Pour 2022, le taux d'exécution anticipé du budget primitif est de 98,1%. De compte administratif prévisionnel (2021) à compte administratif prévisionnel (2022), les dépenses réelles seraient donc en augmentation de +2,5%. En recettes réelles de fonctionnement, le taux d'exécution anticipé du budget primitif de 2021 est de 100,8%. Le taux

de réalisation proposé des recettes réelles de fonctionnement inscrites au BP 2022 est de 100%. De compte administratif anticipé (2021) à compte administratif anticipé (2022), l'épargne brute serait ainsi en progression de 3,6 M€ (+7,3%).

(en M€)	Taux d'exécution anticipé sur BP 2021	CA anticipé 2021	Hypothèse CA 2022	Hypothèse taux d'exécution BP 2022	Ecart CA / CA anticipé	Evolution CA / CA anticipé
Dépenses de fonctionnement*	99,3%	284,2	291,2	98,1%	7,0	2,5%
Recettes de fonctionnement*	100,8%	333,6	344,2	100,0%	10,6	3,2%
Epargne brute		49,3	53,0		3,6	7,3%

* Dépenses et recettes réelles, hors reprise des résultats n-1.

Dans le ROB, les projections de réalisations pour 2022 sont de 289,1 M€ en dépenses et de 342,1 M€ en recettes, soit une épargne de 53 M€. L'écart entre ces projections et les prévisions indiquées dans le tableau ci-dessus s'explique par le retraitement opéré dans le ROB sur les actions cofinancées dont les dépenses sont couvertes par des recettes affectées à hauteur de 2,1 M€. Les prévisions de réalisation ci-dessus réintègrent 2,1 M€ en dépenses et en recettes. Ces retraitements n'affectent pas la prévision d'épargne brute (53 M€).

II. Section d'investissement

A. Dépenses

Évolution des dépenses réelles d'investissement

(en M€)	BP 2021	BP 2022	Écart	Évolution
Dépenses d'investissement (hors emprunt)	209,87	187,80	-22,07	-10,51%
Dépenses d'équipement	201,08	179,94	-21,13	-10,51%
Immobilisations financières	5,53	5,29	-0,24	-4,29%
Opérations sous mandat	1,97	1,04	-0,92	-47,00%
Autres	1,30	1,52	0,23	17,61%
Remboursement d'emprunt	31,55	33,75	2,20	6,97%
Total (avec emprunt)	241,42	221,55	-19,87	-8,23%

Les dépenses d'investissement s'établissent à 187,90 M€ hors emprunt en 2022. Elles diminuent de plus de 10% par rapport à l'an passé. Cette baisse doit être relativisée au regard du niveau particulièrement élevé des crédits inscrits en 2021 (en augmentation de 30% par rapport à 2019). Cette évolution est essentiellement due à la baisse des dépenses d'équipement qui représentent à elles seules près de 96% du total de l'investissement. Le détail de ces dépenses par politiques sectorielles est présenté ci-après.

Les immobilisations financières comprennent principalement des fonds versés pour la réalisation d'équipement publics qui évoluent en fonction de l'avancement des projets. En 2022, elles portent principalement les suppressions des passages à niveau de Rennes (boulevard Marboeuf pour 3,17 M€) et de Betton (passage à niveau n°7 pour 0,47 M€).

Les autres dépenses d'investissement (1,52 M€) intègrent une participation de 0,40 M€ au fond d'investissement GO CAPITAL ainsi qu'une participation de 0,52 M€ à l'Agence France Locale qui fait suite à l'adhésion de Rennes Métropole à cette structure en 2021. Elles intègrent également le reversement de part de la taxe d'aménagement majorée qui revient aux communes membres pour les travaux de compétence communale (0,60 M€).

Enfin, les opérations sous mandat s'établissent à 1,04 M€. Elles portent sur une vingtaine d'opérations la principale d'entre elles étant les travaux réalisés pour le compte de la ville de Rennes dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du Blosne (0,41 M€).

Dépenses d'équipement par politique et secteur

(en M€)	BP 2021	BP 2022
MOBILITE ET TRANSPORTS	76,89	59,15
Adapter le domaine de voirie pour répondre aux objectifs des politiques de mobilité	13,61	18,06
Aménagement et requalification des espaces publics de voirie dans les secteurs	33,70	15,88
Définir la stratégie et offrir des services de mobilité	0,68	0,54
Exploiter et entretenir le patrimoine de voirie	28,90	24,67
AMENAGEMENT, HABITAT ET SOLIDARITES	55,17	63,87
Aménagement	16,01	19,12
Habitat et accès au logement pour tous	38,38	43,73
Politique de la ville et cohésion sociale	0,78	1,01
PILOTAGE DE L'ACTION PUBLIQUE RM	28,94	24,32
Citoyenneté et vie en société	0,30	0,00
Communication	0,22	0,14
Gestion et développement du système des données territoriales	4,10	4,65
Gestion et développement du système d'information	14,88	10,93
Logistique	2,65	2,08
Prospective, évaluation, politiques temporelles, coopérations et appui aux communes	5,66	5,32
Ressources humaines	0,06	0,02
Stratégie et gestion financière	0,01	0,01
Stratégie et gestion immobilière	1,07	1,17
ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	26,23	19,07
Accessibilité du territoire	1,29	1,37
Aménagement et usages numériques	0,01	0,01
Développement et attractivité touristiques	0,63	0,49
Innovation productive, recherche et enseignement supérieur	14,55	11,08
Soutien à l'emploi, à l'insertion et à la formation professionnelle	0,36	0,26
Soutien à l'entrepreneuriat et aux entreprises	9,39	5,86
ENVIRONNEMENT, ENERGIE, SERVICES ET RESEAUX METROPOLITAINS	8,26	8,08
Énergie et réseaux de chaleur	6,37	6,90
Gestion durable des déchets et économie circulaire	0,10	0,03
Qualité environnementale, gestion et prévention des risques	1,79	1,15
CULTURE	5,58	5,45
Gestion des équipements culturels d'intérêt communautaire	2,84	3,18
Patrimoine	2,59	2,07
Soutien aux projets culturels et artistiques	0,16	0,21
Total général	201,08	179,94

La politique de **mobilité et transports** (59,15 M€ de crédits 2022) intègre en premier lieu les dépenses d'entretien et les travaux règlementaires de voirie (enveloppe A) pour lesquels 17,68 M€ sont prévus en 2022 dont 10,75 M€ sont consacrés aux travaux de maintenance et 6,20 M€ au développement de l'éclairage public. L'exploitation et l'entretien du patrimoine de voirie (24,67 M€) intègre, outre les investissements relevant de l'enveloppe

A, les travaux réalisés sur les parkings pour 6,96 M€ dont les parkings Hôtel Dieu (2,87 M€) et Colombier (2,77 M€).

L'adaptation du domaine de voirie (18,06 M€) concerne essentiellement les projets sur le réseau structurant (Enveloppe C) qui s'élèvent à 17,36 M€ en 2022 et portent principalement le développement du réseau express vélo (8,80 M€) et le schéma directeur vélos (1,00 M€) ainsi que l'opération de requalification du secteur Alphasis Edonia (1,00 M€). Hors enveloppe C, 0,42 M€ sont consacrés aux lignes de Trambus répartis entre 0,16 M€ pour l'axe est/ouest et 0,26 M€ d'études pour les lignes futures.

Enfin, les projets hors réseau structurant (Enveloppe B) recouvrent l'essentiel des aménagements et requalifications des espaces publics de voirie dans les secteurs pour un montant total de 15,50 M€ en 2022 (les dépenses liées au CPER voirie et au SDAGT qui relèvent de cette politique sectorielle ne sont pas incluses dans l'enveloppe B).

63,87 M€ sont consacrés à **l'aménagement, à l'habitat et aux solidarités** en 2022.

Le développement de l'**habitat** (43,73 M€) porte principalement sur les aides à la réalisation et à la réhabilitation des logements locatifs sociaux (25,05 M€), à la réhabilitation de logements locatifs privés (2,49 M€) ainsi que les aides à la réalisation des logements en accession aidée (5,66 M€) et les aides à la pierre (3,6 M€). Les acquisitions de biens sont prévues à hauteur de 3 M€. L'appel à projet, AMI "logement d'abord"-ingénierie démarche sans foncier fixe, permet l'acquisition de logements modulaires (2,5 M€).

Les crédits consacrés à l'**aménagement** s'élèvent à 19,12 M€ en 2022 et financent notamment les participations d'équilibre versées aux aménageurs de la ZAC Courrouze et EuroRennes (2,91 M€) et du site de La Janais (2,60 M€). 1,56 M€ sont dédiés au projet Vilaine Aval dans le cadre d'une AP de projet votée en 2020 d'un montant total revu à 13,70 M€. Enfin, 9,05 M€ de crédits sont consacrés aux acquisitions foncières.

Les investissements relatifs aux **solidarités** (1,01 M€) se répartissent entre le Programme National pour la Rénovation Urbaine (0,80 M€) et les actions dans les quartiers prioritaires (0,21 M€).

Le **pilotage de l'action publique** (28,94 M€ de CP 2022) intègre l'enveloppe destinée au co-financement de projets d'équipements structurants réalisés par les communes membres. Les crédits de cette enveloppe s'élèvent à 5,40 M€ en 2022 et, comme l'an dernier, une AP de 7,5 M€ est ouverte afin de financer les nouveaux projets lancés en 2022.

Cette politique recouvre également les investissements nécessaires au fonctionnement des services métropolitains avec le développement du système d'information pour 10,93 M€ et les acquisitions de véhicules et d'engins pour 1,37 M€.

Les investissements en faveur de l'**attractivité du territoire et du développement économique** (19,07 M€ de crédits 2022) se déclinent principalement entre :

- **Les aides à la construction et à la rénovation du patrimoine universitaire** dans le cadre de la politique en faveur de l'innovation productive, de la recherche et de l'enseignement supérieur avec 5,26 M€ de crédits 2022 dont 2,84 M€ sont portés par les enveloppes CPER d'aide à la construction rénovation et 1,7 M€ sont fléchés sur les travaux de rénovation énergétique de la bibliothèque universitaire de Villejean ;

- 0,91 M€ sont par ailleurs prévus dans le cadre des enveloppes CPER d'acquisition d'équipements scientifiques ;
- Toujours dans la même politique sectorielle, le soutien à l'écosystème d'innovation (2,10 M€) inclut 0,85 M€ en 2022 de financements à l'Institut de recherche et de technologie « B com » ainsi que 0,26 M€ dédiés aux projets collaboratifs ;
- **Le soutien à l'entrepreneuriat et aux entreprises** : 5,83 M€ de CP 2022 dont 2,05 M€ d'aides à l'investissement et à la création d'emplois sur laquelle Rennes Métropole intervient en complément du dispositif régional et 1 M€ d'aide au développement de l'activité commerciale ;
- **L'accessibilité du territoire** : 1,37 M€ de CP 2022 sont prévus pour financer notamment la ligne Rennes-Retiers-Chateaubriant (0,44 M€) et la désaturation de la gare de Rennes (0,39 M€).

La politique **environnement, énergie, services et réseaux métropolitains** porte les actions de prévention des risques en particulier les risques d'inondation (au titre de la GEMAPI) avec 0,60 M€ de CP 2022 dont 0,46 M€ pour les travaux de réhabilitation de la digue Villebois Mareuil. Le risque incendie fait également l'objet d'actions métropolitaines spécifiques avec l'entretien des ouvrages de défense extérieure contre l'incendie (0,46 M€).

Cette politique porte également les investissements en faveur de **la réhabilitation thermique de l'habitat privé** avec 6,68 M€ de crédits 2022 consacrés au financement du dispositif EcoTravo.

Enfin, 5,45 M€ sont consacrés en 2022 à la **culture** qui, outre la gestion des équipements culturels (3,18 M€) et le soutien aux projets culturels et artistiques (0,21 M€), comprend le développement du patrimoine (2,07 M€).

B. Recettes

Évolution des recettes d'investissement

(en M€)	BP 2021	BP 2022	Écart	Évolution
Recettes d'investissement (hors emprunt)	65,51	46,79	-18,72	-28,57%
FCTVA	12,00	10,00	-2,00	-16,67%
Taxe d'aménagement	6,50	6,50	0,00	0,00%
Produit des amendes de police	2,20	1,70	-0,50	-22,73%
Subventions d'investissement	39,39	23,16	-16,24	-41,22%
Opérations sous mandat	3,17	3,48	0,32	9,99%
Immobilisations financières	1,77	1,49	-0,28	-15,76%
Autres	0,48	0,46	-0,02	-4,06%
Emprunt	127,26	122,24	-5,02	-3,95%

La recette de Fond de compensation de la TVA est fixée à 10 M€ en lien avec le volume de dépenses d'équipement prévu en 2022. Ce fonds a fait l'objet d'une réforme en 2021 dont les impacts financiers sont encore incertains.

L'estimation de taxe d'aménagement (6,50 M€) est identique à celle de 2021 le rythme de délivrance des permis de construire demeurant soutenu.

Le produit des amendes de police (1,70 M€) est diminué de 0,50 M€ par rapport à l'an dernier afin de tenir compte des périodes de confinement (versement en N+1 des produits).

Les subventions reçues diminuent de -16,24 M€ en 2022 pour s'établir à 23,16 M€ (pour rappel, elles avaient progressé de +14,11 M€ en 2021). Cette évolution s'explique principalement par :

- L'importance de certaines subventions versées en 2021 :
 - o par le budget annexe des Transports pour les travaux d'accompagnement du métro (4,78 M€), les travaux de l'avenue Janvier à Rennes (2,00 M€) et la réalisation de l'axe prioritaire bus n°4 Patton-Monts d'Arrée (2,02 M€) ;
 - o par l'État pour l'opération Vallée de Vilaine (5,96 M€).
- La diminution du remboursement par la Ville de Rennes des dépenses d'investissement informatique mutualisées (6,32 M€ en 2022 contre 8,75 M€ en 2021) en lien avec la diminution des dépenses ;
- La diminution du fond de concours versé la Ville de Rennes afin de participer aux frais d'acquisition du parking Hôtel Dieu (2,30 M€ en 2022 contre 3,27 M€ en 2021) ;

A contrario, les subventions suivantes sont à attendre en 2022 :

- Le versement par le FEDER de 1,19 M€ dans le cadre du développement du projet RUDI ;
- 1,93 M€ de la Caisse des Dépôts pour la rénovation de l'habitat privé.

Les immobilisations financières (1,49 M€) sont principalement constituées des remboursements d'avances consenties aux aménageurs de zones économiques (0,9 M€).

Enfin, la prévision d'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement s'établit à hauteur de 122,24 M€.

BUDGETS ANNEXES

III. Transports Urbains

A. Section d'exploitation

(en M€)	BP 2021	BP 2022	Évolution	
Dépenses d'exploitation	177,46	174,57	-2,90	-1,6%
Charges à caractère général	157,83	161,85	4,02	2,5%
Autres charges de gestion courante	12,49	5,06	-7,43	-59,5%
Charges financières	6,52	7,03	0,51	7,7%
Charges exceptionnelles	0,32	0,32	0,00	0,0%
Restitution de la taxe versement mobilité	0,30	0,30	0,00	0,0%
Recettes d'exploitation	217,73	232,44	14,71	6,8%
Taxe versement mobilité	115,00	123,00	8,00	7,0%
Subventions d'exploitation	60,94	60,94	0,00	0,0%
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	39,00	46,51	7,51	19,3%
Autres produits de gestion courante	0,60	0,62	0,02	3,8%
Produits financiers	0,10	0,10	0,00	0,0%
Produits exceptionnels	2,10	1,28	-0,82	-39,1%

L'année 2022 est marquée par la mise en exploitation de la ligne b du métro courant du 1^{er} trimestre impactant le forfait de charges, les taxes foncières et le niveau de recettes d'exploitation.

Les dépenses d'exploitation s'établissent à 174,57 M€ en 2022. Elles sont en diminution de -1,6% (-2,90 M€) par rapport au budget précédent. Cette évolution est principalement liée à la diminution de -7,43 M€ des autres charges de gestion courantes partiellement compensée par la hausse de +4,02 M€ des charges à caractère général.

Les **charges à caractère général** (+4,02 M€ par rapport à 2021) se répartissent comme suit :

Charges à caractère général	BP 2021	BP 2022	Évolution
Forfait de charges exploitation réseau STAR	148,00	155,00	7,00
Taxes foncières	1,01	2,49	1,48
Assurances construction ligne b	5,90	1,78	-4,12
Communication mise en service ligne b	0,96	0,86	-0,10
autres	1,96	1,72	-0,24
	157,83	161,85	4,02

Le forfait de charge versé au délégataire est en hausse de +7 M€ (155 M€ en 2022 contre 148 M€ en 2021). Cette progression s'explique par plusieurs facteurs : décalage de la date d'ouverture de la ligne b, hausse du taux d'inflation, mise en service de nouveaux bus électriques pour une durée de 4 mois en 2022 et exploitation en année pleine des bus au gaz naturel GNV acquis en 2021.

Les taxes foncières sont en augmentation de +1,48 M€ en cohérence avec l'extension du périmètre liée aux nouveaux équipements de la ligne b du métro et aux locaux de la place Sainte-Anne.

Les réintégrations des primes d'assurance dues pour la construction de la ligne b du métro diminuent de -4,12 M€ en lien avec l'avancée des travaux.

Les **autres charges de gestion courante** (-7,43 M€ par rapport à 2021) se composent essentiellement de participations financières versées par le budget transports au bénéfice du budget principal.

Ces remboursements sont en diminution du fait de l'achèvement, en 2021, des opérations d'aménagement des stations de métro et du garage-atelier de la Maltière ainsi que de la moindre ampleur des travaux de voies de bus (0,3 M€ en 2022 contre 2,5 M€ en 2021).

Les **frais financiers** progressent de + 0,51 M€ en lien avec le volume d'emprunts mobilisés pour le financement du projet de la ligne b du métro.

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 232,44 M€, soit une augmentation de +6,8% par rapport à 2021 (+14,71 M€) :

- Les produits tarifaires reversés par l'exploitant progressent de +7,51 M€. Le taux de fréquentation est anticipé en hausse par rapport à l'hypothèse retenue lors de l'élaboration du BP 2021 ;
- Le versement mobilité est estimé à 123 M€ compte-tenu du niveau plus élevé qu'attendu des recettes constatées en 2021 (120 M€ attendus sur 2021 contre 115 M€ prévus au stade du BP 2021) ;
- Les subventions d'exploitation intègrent la participation du budget principal pour 56,60 M€. Cette participation est stable. La Dotation de l'État (DGD transfert de compétence transport scolaire) est également maintenue pour 3,07 M€ et la subvention de la Région est reconduite pour 1,26 M€.

B. Section d'investissement

(en M€)	BP 2021	BP 2022	Évolution	
Dépenses	203,32	154,02	-49,31	-24,3%
Dépenses d'équipement	187,00	138,02	-48,98	-26,2%
Emprunts et dettes assimilées	13,50	16,00	2,50	18,5%
Autres immobilisations financières	2,82	0,00	-2,82	-100,0%
Recettes	134,11	91,63	-42,47	-31,7%
Subventions d'investissement	41,70	27,37	-14,33	-34,4%
Emprunts et dettes assimilées	92,41	64,27	-28,14	-30,5%

hors réintégrations liées aux mandats de construction de la ligne b et d'augmentation de capacité de la ligne a

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 154,02 M€ en 2021, soit une diminution de -24,3% par rapport au BP 2021 (-49,31 M€) qui s'explique essentiellement par l'avancement des travaux de construction de la ligne b du métro.

Les autres immobilisations financières étaient en 2021 principalement constituées de la participation financière à verser à l'aménageur public Territoires dans le cadre des travaux relatifs à la gare-bus Saint-Jacques Gaité sur la ZAC La Courrouze. Aucune inscription n'est réalisée en 2022 du fait de la clôture de cette opération.

Le remboursement des emprunts progresse de 18,5 % pour atteindre un volume de 16 M€. Il s'agit du remboursement des emprunts négociés auprès de la BEI et mobilisés depuis 2015 pour le financement de la ligne b du métro.

Les **dépenses d'équipement** du budget annexe des Transports sont gérées de manière pluriannuelle en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP). Le détail des AP est le suivant :

Autorisations de programmes (en M€)	CP 2021 au BP 2021	CP 2022 au BP 2022	Montant AP au BP 2022	Reste à financer après 2022
AP projets				
Construire la ligne b du métro	111,43	66,36	313,65	36,32
Augmenter la capacité de la ligne A - Phase 2	18,29	19,20	118,86	75,87
Acquisitions de bus électriques (tranche 1)	22,33	16,03	61,58	44,47
Dépôt de bus Baud Chardonnet	1,69	6,04	36,51	29,72
AP millésimées				
Développer et gérer le patrimoine immobilier	17,32	16,46	46,00	9,31
Développer la mobilité et les systèmes d'information et de communication	7,19	5,77	14,42	0,59
Gérer les obsolescences de la ligne a	4,38	4,13	15,68	6,52
Gérer le parc de matériels roulants star/handistar	2,26	2,06	5,12	0,56

Autorisations de programmes (en M€)	CP 2021 au BP 2021	CP 2022 au BP 2022	Montant AP au BP 2022	Reste à financer après 2022
Aménager des voiries en faveur des bus	1,69	1,82	6,03	3,00
Mettre en œuvre et suivre la délégation star/handistar	0,41	0,14	0,46	0,00
Total	187,00	138,02	618,31	206,36

Le montant total des AP a progressé de 24,66 M€ (soit 4 %) pour s'élever à 618,31 M€, celui des CP 2022 atteint 138,02 M€ en 2022, soit une diminution de -26,2% par rapport au précédent budget.

Cette baisse est essentiellement liée aux dépenses prévues pour la **construction de la ligne b du métro** qui s'élèvent à 66,36 M€ en 2022 (contre 111,43 M€ en 2021) et ont été réajustées avec le report de la date de la mise en service.

Les CP 2021 de l'AP portant sur l'**augmentation de capacité de la ligne a**, incluent 18,74 M€ d'avance versée au mandataire et 0,46 M€ de frais d'études.

Le programme d'**acquisition des bus électriques** est financé par une AP d'un montant total de 61,58 M€ sur la période de 2020 à 2024. Le CP 2022 s'élève à 16,03 M€ en prévision de l'acquisition de 25 bus électriques. Les autres investissements de véhicules atteignent 2,06 M€ en 2022 (rénovations de bus à mie-vie pour 1,13 M€, renouvellement des équipements bus pour 0,3 M€, acquisition de minibus adaptés HandiSTAR GNV pour 0,37 M€ et de véhicules de services pour 0,23 M€).

6,04 M€ sont prévus en 2022 dans le cadre du projet de nouveau **dépôt de bus sur le secteur Baud-Chardonnet**. Ils incluent 3,51 M€ d'acquisitions foncières.

Les autres projets de **développement du patrimoine mobilier et immobilier** (16,46 M€ en 2022) concernent principalement le déploiement des infrastructures de recharge pour bus et véhicules électriques (9,74 M€) et, dans une moindre mesure, des travaux au niveau des stations des lignes a et b (3,17 M€), l'extension du pôle d'échanges la poterie (2,06 M€), divers travaux sur les garages-ateliers métro (0,86 M€), le tunnel et les viaducs (0,32 M€), les parcs relais (0,07 M€), diverses acquisitions de matériels et équipements pour le dépôt de bus de la plaine de Baud (0,16 M€) et le dépôt de bus Mi-voie (0,03 M€) ainsi que la modernisation de l'agence commerciale du Pré Botté (0,05 M€).

Le programme de **développement de la mobilité et des systèmes d'information et de communication** s'élève à 5,77 M€ en 2022. Il concerne le développement de la technologie "Near field communication" dédiée paiement des titres de transport par une technologie sans fil et du projet "Mobility as a Service", application unique proposant un service de mobilité multi-modal, du renouvellement du système billettique et du développement des systèmes informatiques ;

Enfin sont prévus :

- le programme **Gérer les obsolescences de la ligne a** relatif à la rénovation des rames de métro à mi-vie et aux travaux courants avec un montant pour 2022 de **4,13 M€** ;

- le programme d'**aménagement des voiries en faveur des bus** pour lequel **1,82 M€** de crédits sont inscrits en 2022 pour les dépenses relatives aux ouvrages liés aux pôles d'échange covoiturage-bus (1,50 M€) et aux fournitures d'abris-bus (0,30 M€) ;
- le programme dédié à la **délégation STAR/HandiSTAR** avec des crédits portés à **0,14 M€** en 2022 pour des études de faisabilité et de concertation des lignes "trambus" ;

Les recettes d'investissement estimées à 91,63 M€ diminuent globalement de -42,47 M€.

Elles concernent, pour 30% d'entre elles, des subventions à percevoir, en baisse de -14,33 M€ par rapport au BP 2021 du fait de l'achèvement des travaux de la ligne b. Elles proviennent de la Caisse des Dépôt des Consignations pour 18,13 M€, du Conseil Régional pour 4,5 M€, et du Conseil Départemental pour 3 M€. Le renouvellement du système billettique est financé à hauteur de 0,8 M€ par le Fonds européen de développement régional et à hauteur de 0,64 M€ par le Conseil régional. 0,3 M€ sont enfin attendus en provenance du Fonds de soutien à l'investissement public local pour les infrastructures de recharge des véhicules électriques.

Les recettes d'investissement sont enfin composées pour 70% par le recours prévisionnel à l'emprunt (64,27 M€) dont la réalisation effective sera fonction des besoins constatés en fin d'année 2022.

IV. Élimination et valorisation des déchets

Le budget annexe élimination et valorisation des déchets est principalement marqué en 2022 par les travaux de restructuration de l'usine de valorisation énergétique (UVE) située à Villejean à Rennes. Outre les travaux estimés au total à 135 M€, l'arrêt de l'usine a des conséquences importantes sur le budget 2022 du fait de dépenses de fonctionnement supplémentaires induites, et de recettes de fonctionnement minorées. L'atteinte de l'équilibre budgétaire nécessite une revalorisation de la fiscalité.

A. Section de fonctionnement

(en M€)	BP 2021	BP 2022	Évolution	
Dépenses de fonctionnement	46,42	53,37	6,94	15,0%
Charges à caractère général	43,37	49,55	6,18	14,3%
Charges de personnel et frais assimilés	2,78	2,96	0,18	6,3%
Autres charges de gestion courante	0,18	0,33	0,15	81,6%
Charges financières	0,07	0,50	0,43	613,3%
Charges exceptionnelles	0,03	0,03	0,00	0,0%
Dotations aux provisions et aux dépréciations		0,01	0,01	/
Recettes de fonctionnement	47,10	56,31	9,21	19,5%
Produits des services, du domaine et ventes diverses	7,17	5,54	-1,63	-22,7%
Impositions directes	32,30	43,86	11,57	35,8%
Dotations et participations	6,12	6,20	0,08	1,3%
Autres produits de gestion courante	1,47	0,66	-0,82	-55,5%
Atténuations de charges	0,04	0,04	0,00	-3,6%
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		0,01	0,01	/

Les **dépenses de fonctionnement** sont en progression de 15 % par rapport à l'exercice précédent (+6,94 M€). Cette hausse est principalement liée aux **charges à caractère général qui représentent 87% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement**. Parmi celles-ci, la principale augmentation concerne les contrats de prestations de services (+5,83 M€) qui sont affectés par la fermeture de l'usine de valorisation énergétique (UVE) pendant les travaux de réhabilitation, et dans une moindre mesure par la hausse des indices de révision des prix (basés sur le coût de la main d'œuvre et de l'énergie, en forte augmentation).

Les charges de personnel augmentent de 6,3 % par rapport à 2021 (+0,18 M€), du fait de prévisions de recrutement (postes liés à la gestion des dispositifs de soutien et à la mobilisation des publics) et du glissement vieillesse-technicité.

Par ailleurs, l'augmentation des autres charges de gestion courante (+0,15 M€) s'explique en majorité par celle de l'enveloppe de subvention en soutien à l'économie circulaire.

Enfin, les charges financières s'élèvent à 0,50 M€ pour financer l'emprunt contracté pour réaliser les travaux de l'UVE.

Répartition des principales dépenses en M€ (99 % des dépenses de fonctionnement)



Les **recettes de fonctionnement** progressent de 19,5 % (+9,20 M€), du fait de l'augmentation prévue du produit de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) pour faire face au besoin de financement des travaux de réhabilitation de l'UVE. La TEOM représente ainsi 78 % des recettes du budget annexe.

Les produits des services marquent une baisse de 22,7 % (- 1,63 M€) : l'augmentation de la valorisation matière (+0,61 M€, du fait de coûts de reprise en hausse, associés à des tonnages plus importants) n'étant que partiellement compensée par la baisse de la valorisation énergétique (- 2,28 M€) liée aux travaux de l'UVE.

Les autres produits de gestion courante sont également en diminution de 55,5 % (- 0,82 M€). Ces produits concernent principalement la redevance d'usage versée par le délégataire, qui varie en fonction de sa capacité à optimiser l'usage du four par des déchets autres que ceux prévus dans la délégation (utilisation du "vide de four"). Les travaux de l'UVE affectent naturellement cette recette.

Les dotations et participations sont en hausse de 1,3 % (+ 0,08 M€) : il s'agit essentiellement de soutiens au tri sélectif de la part des éco-organismes tels que CITEO.

B. Section d'investissement

(en M€)	BP 2021*	BP 2022	Évolution	
Dépenses	41,94	68,16	26,22	62,5%
Dépenses d'équipement	41,51	66,66	25,15	60,6%
Emprunts et dettes assimilées	0,43	1,50	1,07	248,8%
Recettes	36,54	65,22	28,68	78,5%
Dotations, fonds divers et réserves*	5,30	9,00	3,70	69,8%
Subventions d'investissement		1,38	1,38	/
Emprunts et dettes assimilées	31,24	54,83	23,59	75,5%

*hors reprise anticipée du résultat 2020

Les **dépenses d'investissement** sont en très forte progression du fait de la montée en charge du projet de rénovation de l'UVE et s'élèvent en 2021 à 68,16 M€ dont 66,66 M€ de dépenses d'équipements gérées en AP/CP. 1,50 M€ sont consacrés à l'amortissement de la dette.

Détail des APCP

Autorisations de programmes (en M€)	CP 2021 au BP 2021	CP 2022 au BP 2022	Montant AP au BP 2022	Reste à financer après 2022
AP projets				
Réhabilitation UVE	29,31	59,82	135,20	41,15
Déchèterie St-Erblon	1,61	0,00	3,11	0,00
AP millésimées				
Collectes	4,31	3,85	10,25	1,26
Déchèteries	1,07	1,45	4,10	0,30
Valorisation énergétique	4,27	0,81	5,08	0,00
Prévention & stratégie déchets	0,53	0,49	1,06	0,06
Frais généraux	0,01	0,08	0,11	0,02
Mettre à disposition et entretenir des véhicules et engins	0,04	0,06	0,12	0,00
Stockage	0,17	0,05	0,53	0,01
Gestion et développement du système d'information	0,06	0,04	0,10	0,00
Entretien et maintenance	0,01	0,01	0,01	0,00
Logistique	0,01	0,00	0,10	0,00
Total	41,39	66,66	159,77	42,80

L'ensemble des crédits nécessaires à la restructuration de l'UVE (réhabilitation des fours, traitement des fumées, optimisation énergétique...) est regroupé dans une AP projet d'un montant de 135,20 M€, ouverte en 2021 et d'une durée de 5 ans. Les dépenses prévues sur la seule année 2022 s'élèvent à 59,82 M€.

De plus, 10 enveloppes millésimées sont reconduites en 2022 :

- **Le programme Collectes** (3,85 M€ en 2022) représente 56 % des dépenses d'investissement autres que celles liées à la restructuration de l'UVE. 52 % des crédits concernent les bornes d'apport volontaire, dont la quantité est directement liée aux programmes d'aménagement urbain sur le territoire. 35 % des crédits concernent la fourniture de bacs individuels (remplacement de 30 000 bacs en 2022), et 13 % la base technique de Montgermont (rénovation et extension) ;
- **Le programme Déchèteries** (1,45 M€ en 2022) assure l'exploitation et la maintenance de l'ensemble des déchèteries. En 2022 sont notamment prévues des dépenses pour créer des locaux liés au réemploi, ainsi que la remise aux normes des sanitaires ;
- **Le programme Valorisation énergétique** (0,81 M€ en 2022, hors AP projet de réhabilitation de l'UVE) concerne en grande partie la construction d'un quai de transfert de détournement des déchets à Bourgbarré ;
- **La prévention et la stratégie déchets** (0,49 M€ en 2022) recouvre l'ensemble des actions de communication et de changement de comportements, et notamment les actions en faveur du développement du compostage (53 % des crédits annuels) et du réemploi (35 % des crédits) ;
- **6 autres** programmes, pour un montant total de 0,24 M€ en 2022, sont consacrés à la post-exploitation du centre d'enfouissement des Hautes-Gayeulles (fermé fin 2018), aux systèmes d'information (logiciels et matériels informatiques), à la logistique, aux moyens de transport, et aux frais généraux.

Les **recettes d'investissement** sont composées majoritairement du recours à l'emprunt pour 54,83 M€. Il s'agit d'un montant plafond d'emprunt d'équilibre dont le niveau effectif sera affiné en cours d'exercice et dépendra du besoin réel lié à l'exécution des travaux. Les autres recettes sont constituées du FCTVA (estimé à 9 M€), proportionnel au montant des travaux éligibles et des subventions attendues pour la réalisation des travaux de l'UVE (1,06 M€) et les locaux de réemploi (0,32 M€).

V. Assainissement

La gestion de la compétence assainissement est scindée en deux, distinguant la gestion du réseau collectif et la gestion du non collectif (SPANC) au sein de budgets distincts. Depuis la reprise de la compétence par Rennes Métropole, l'assainissement collectif est géré en régie intégrant au fur et à mesure les réseaux dont les contrats de DSP se terminent. 3 budgets SPIC sont donc présentés ci-après :

- Régie assainissement collectif
- Assainissement collectif (dernières DSP)
- SPANC

A. Régie assainissement collectif

1. Section d'exploitation

(en M€)	BP 2021	BP 2022	Évolution	
Dépenses d'exploitation	21,47	22,68	1,21	5,6%
Charges à caractère général	13,26	13,83	0,57	4,3%
Charges de personnel et frais assimilés	6,50	7,00	0,50	7,7%
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,3%
Charges financières	1,24	1,21	-0,03	-2,5%
Charges exceptionnelles	0,10	0,20	0,10	95,1%
Atténuations de produits	0,37	0,43	0,06	16,2%
Dotations aux provisions et aux dépréciations		0,01	0,01	/
Recettes d'exploitation*	24,74	27,38	2,64	10,7%
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	24,42	26,50	2,08	8,5%
Subventions d'exploitation	0,22	0,26	0,05	21,0%
Autres produits de gestion courante	0,09	0,10	0,00	4,9%
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	-100,0%
Produits exceptionnels	0,00	0,48	0,48	/
Atténuations de charges	0,01	0,03	0,02	172,7%
Reprises sur provisions et dépréciations		0,01	0,01	/

*Hors reprise anticipée du résultat 2020

Les **dépenses d'exploitation** sont prévues à hauteur de 22,68 M€, en augmentation de 5,6 % rapport à 2021. Cette évolution est justifiée par la progression des charges de personnel et à caractère général, notamment des charges du traitement de la gestion des boues des eaux usées du fait de la poursuite d'une opération exceptionnelle de maintenance du digesteur de l'OVH (Oxydation par Voie Humide) du site de Beaurade et par l'intégration dans le périmètre de la régie de la commune de Brécé.

Les **charges à caractère général** (13,83 M€), qui représentent à elles seules 61 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation, sont composées majoritairement de :

- Les dépenses de sous-traitance générale (4,91 M€) liées principalement aux marchés d'exploitation pour le traitement et la collecte des eaux usées (gestion des boues) :

compostage, valorisation, incinération et OVH). À noter en 2022 la poursuite de l'opération de vidange/curage du digesteur de l'OVH ;

- Les charges de fluides liées à l'eau et à l'électricité (2,56 M€) ;
- Les produits de traitement et de réactifs (0,83 M€) ;
- Les fournitures d'entretien et de petits équipements (0,91 M€) ;
- La maintenance des installations (0,89 M€) dont les travaux de maintenance exceptionnelle en lien avec l'arrêt du digesteur ;
- La rémunération des délégataires d'eau potable pour le recouvrement auprès des usagers et le versement auprès de Rennes Métropole de la redevance assainissement (0,63 M€) ;
- La réalisation de diverses études (0,81 M€), notamment pour l'autosurveillance (0,26 M€), la maîtrise d'œuvre de l'opération de vidange du digesteur (0,12 M€), des levées topographiques (0,12 M€) et la réalisation d'analyses des risques de défaillance des STEP (0,10 M€).

Principales charges à caractère général

	BP 2022
Exploitation traitement EU (eaux usées)	5,61
Gestion des fluides	2,56
Exploitation collecte eu (eaux usées)	1,52
Moyens transversaux de la direction	0,87
Exploitation EP (eaux pluviales)	0,82
Autosurveillance	0,67
Ouvrages spécifiques collecte EU-EP	0,33
Gestion patrimoniale	0,22
Mettre à disposition et entretenir des véhicules et engins	0,19
Autres études	0,19

Les **dépenses de personnel**, en augmentation par rapport au BP 2021, sont prévues à hauteur de 7 M€ et représentent près de 31 % des dépenses d'exploitation. Cette progression est en grande partie liée à des créations de postes en lien avec le plan d'action de renouvellement des réseaux défini par le schéma directeur assainissement et à l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT). Le budget régie assainissement centralise les charges de personnel pour l'ensemble de la compétence. Un remboursement de 0,52 M€ de ces charges est prévu par le budget annexe assainissement (DSP) d'une part et par le budget régie assainissement non collectif (SPANC) d'autre part.

Les **frais financiers** sont de 1,21 M€ et diminuent de -0,03 M€ en lien avec le volume d'emprunts mobilisés pour le financement des projets de la régie assainissement.

Les **charges exceptionnelles** de 0,20 M€ retracent principalement des annulations de titres sur exercices antérieurs et des aides pour des actions de solidarité à l'international (subventions versées dans le cadre de la loi Oudin) et sur le territoire métropolitain (0,07 M€).

Les **atténuations de produits** de 0,43 M€ concernent les dépenses liées à des politiques de solidarité locale à travers la tarification sociale assainissement (crédit eau pour les familles nombreuses, chèque eau).

Les **recettes d'exploitation**, constituées à 96,9 % de produits des services, s'établissent à 27,36 M€ et évoluent de 10,6 % par rapport à 2021 conformément à la hausse des tarifs de la

redevance d'assainissement. Cette évolution est due également à la progression de la consommation d'eau des usagers. Les produits des services comprennent principalement les redevances assainissement payées par les abonnés de ce service (21,88 M€), le remboursement des eaux pluviales par le budget principal de Rennes Métropole (2,20 M€), la participation pour l'assainissement collectif (1,5 M€), le remboursement de la mise à disposition de personnel (0,52 M€), les recettes de cogénération (0,12 M€), le dépotage de matières de vidange (0,15 M€) et le remboursement de frais (0,12 M€).

Par ailleurs, des subventions d'exploitation, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sont prévues à hauteur de 0,26 M€ notamment pour le financement d'analyses sur le rejet de substances dangereuses dans l'eau (RSDE).

2. Section d'investissement

(en M€)	BP 2021	BP 2022	Évolution	
Dépenses	22,82	31,54	8,71	38,2%
Dépenses d'équipement	18,56	21,11	2,55	13,7%
Emprunts et dettes assimilées	4,26	9,87	5,61	131,8%
Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,09	0,09	/
Autres immobilisations financières		0,47	0,47	/
Recettes	9,51	26,84	17,33	182,2%
Dotations, fonds divers et réserves	3,50	3,00	-0,50	-14,3%
Subventions d'investissement	0,61	3,02	2,41	397,4%
Emprunts et dettes assimilées	2,00	18,65	16,65	832,3%
Immobilisations corporelles	3,40	2,17	-1,23	-36,3%
Immobilisations en cours		0,00	0,00	/

**Hors reprise anticipée du résultat 2020*

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à 31,54 M€ en 2022, soit une augmentation de 38,2 % par rapport à 2021 (8,71 M€). Cette évolution s'explique essentiellement par le remboursement d'un emprunt in fine qui intervient en 2022 pour 4,9 M€ et par la poursuite des travaux de la station d'épuration de Romillé pour 1,36 M€.

Le détail des AP d'un montant de 136,13 M€ pour le budget régie assainissement, est le suivant :

Autorisations de programmes (en M€)	CP 2021 au BP 2021	CP 2022 au BP 2022	Montant AP au BP 2022	Reste à financer après 2022
AP projets				
Station épuration Romillé	0,25	1,36	2,70	1,13
Regroupement stations nord_transfert Beaurade	1,47	1,24	11,87	0,31
Station épuration Bruz	0,33	0,58	50,19	49,17
Station épuration St-Erblon	0,65	0,31	2,31	0,00
Station épuration Brécé		0,21	2,81	2,60
Raccordement eaux usées Via Silva	0,08	0,19	10,19	9,97
Suppression PN 193 Bd Marbeuf	0,46	0,16	1,89	0,02

Autorisations de programmes (en M€)	CP 2021 au BP 2021	CP 2022 au BP 2022	Montant AP au BP 2022	Reste à financer après 2022
ZAC Brasserie bassin parking	0,10	0,14	5,41	5,17
Station épuration Cintré	0,12	0,03	2,83	2,73
AP millésimées				
Renouvellement et réhabilitation des réseaux eaux usées	9,35	7,46	24,50	3,42
Renouvellement des STEP	2,12	3,93	8,20	1,30
Amélioration des STEP	0,24	1,06	1,69	0,00
Etudes structurantes pour les infrastructures	0,23	1,00	1,18	0,02
Ouvrages spécifiques collecte EU-EP	0,55	0,79	1,60	0,00
Mettre à disposition et entretenir des véhicules et engins	0,58	0,66	1,34	0,41
Création et extension des STEP	0,11	0,60	1,17	0,09
Renouvellement et réhabilitation des réseaux eaux pluviales	0,77	0,50	2,05	0,15
Exploitation collecte eaux usées	0,33	0,28	0,74	0,00
Extension des réseaux eaux usées	0,22	0,23	2,16	1,49
Gestion patrimoniale		0,20	0,20	0,00
Autosurveillance	0,04	0,06	0,15	0,00
Moyens nécessaires au service exploitation	0,05	0,05	0,17	0,06
Gestion de la maintenance	0,05	0,04	0,11	0,01
Logistique	0,05	0,03	0,10	0,00
Exploitation traitement eaux usées	0,23	0,00	0,28	0,00
Gestion et développement du système d'information	0,21	0,00	0,30	0,15
Total	18,56	21,11	136,13	78,20

Les crédits de paiement relatifs à 2022 pour les dépenses d'équipement s'élèvent à 21,11 M€. Parmi les projets les plus importants figurent :

- La poursuite de la réalisation des stations d'épuration de Romillé (1,36 M€ sur 2,70 M€ de projet global), de Saint-Erblon (0,31 M€ sur un projet de 2,31 M€) et de la suppression du passage à niveaux Marbeuf (0,16 M€) ;
- La poursuite du chantier de regroupement des stations nord et leur transfert à Beaurade (1,24 M€ sur un montant global de 11,87 M€) ;
- La réalisation de la station d'épuration de Bruz (0,58 M€ inscrits en 2022 notamment pour l'AMO, pour un projet global estimé à 50,19 M€) ;
- Le raccordement eaux usées Cesson Via Silva (0,19 M€ sur un projet de 10,19 M€) ;
- L'aménagement de la ZAC Brasserie (0,14 M€ en 2022 sur 5,41 M€ de projet global).

Par ailleurs, sont inscrits sur des AP millésimées des crédits relatifs aux programmes de renouvellement et réhabilitation des réseaux eaux usées qui génèrent un volume de crédits de paiement pour 2022 de 7,46 M€ essentiellement dans le cadre des travaux sur la commune de Saint-Erblon, de travaux liés à l'îlot Appert à Noyal-Châtillon, de requalification du centre-ville de Pacé, et des bassins de collecte Maille à Acigné et ZI Lorient à Rennes. 3,93 M€ sont également prévus en 2022 dans le cadre du renouvellement des stations d'épuration (essentiellement pour le moteur pont brosse et le renouvellement d'équipements pour l'OVH à

Beaurade), 1,06 M€ pour l'amélioration des Step (notamment pour le chaulage à Acigné) et 1 M€ pour des études structurantes pour les infrastructures (schémas directeurs).

Les **recettes d'investissement** chiffrées à 26,84 M€ sont en hausse par rapport à 2021. Cette évolution est essentiellement due à l'augmentation du recours prévisionnel à l'emprunt (18,7 M€) nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement. Les autres recettes sont composées du fonds de compensation de la TVA (3 M€), de subventions à percevoir de l'Agence de l'Eau (2,18 M€) essentiellement pour le regroupement des stations nord et transfert à Beaurade, pour le renouvellement des réseaux à Saint-Erblon et pour l'opération de chaulage à Acigné ainsi que dans le cadre de la DSIL (0,74 M€) également pour le renouvellement des réseaux à Saint-Erblon et pour l'amélioration des stations d'épuration. Enfin, elles comprennent le remboursement des dépenses eaux pluviales par le budget principal de Rennes Métropole (2,17 M€).

B. Budget annexe assainissement (DSP)

Le budget annexe assainissement retrace l'ensemble des flux financiers qui concernent les communes dont la gestion de l'assainissement a été déléguée à l'exception de certaines dépenses transversales non individualisables et affectées en totalité au budget annexe assainissement collectif.

1. Section d'exploitation

(en M€)	BP 2021	BP 2022	Évolution	
Dépenses d'exploitation	0,72	0,65	-0,06	-9,0%
Charges à caractère général	0,33	0,21	-0,12	-36,3%
Charges de personnel et frais assimilés	0,31	0,33	0,02	5,9%
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	261,0%
Charges financières	0,06	0,06	0,00	-3,2%
Charges exceptionnelles	0,01	0,05	0,04	251,0%
Dotations aux provisions et aux dépréciations		0,00	0,00	/
Recettes d'exploitation	1,40	1,28	-0,12	-8,8%
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	1,36	1,12	-0,24	-17,7%
Subventions d'exploitation	0,03	0,00	-0,03	-100,0%
Autres produits de gestion courante	0,01	0,01	0,00	0,0%
Produits financiers		0,00	0,00	/
Produits exceptionnels		0,15	0,15	/
Reprises sur provisions et dépréciations		0,00	0,00	/

Les **dépenses d'exploitation** sont prévues à hauteur de 0,65 M€, en diminution de -9 % par rapport à 2021. Cette évolution impactant principalement les charges à caractère général s'explique par le changement de nature comptable des études pour les schémas directeurs pour -0,09 M€ et par la fin du marché d'audit sur les contrats de DSP pour -0,06 M€.

En dehors des études (0,03 M€), les **charges à caractère général** comprennent la sous-traitance générale (0,06 M€), des remboursements de charges des services supports pris en

charge par le budget de la régie assainissement (0,02 M€) et des remboursements de charges liées au traitement des effluents bruts de Rennes Métropole (commune de Nouvoitou) par le SISEM (0,04 M€) ainsi que les taxes foncières (0,04 M€).

Les **charges de personnel et frais assimilés** de 0,33 M€ représentent 51% des dépenses d'exploitation et sont en augmentation de 5,9 % par rapport à 2021. Cette évolution s'explique par l'augmentation des charges de personnel constatées au budget régie assainissement qui centralise ces charges pour l'ensemble de la compétence assainissement.

Les **frais financiers** de 0,06 M€ concernent les intérêts de la dette et les **charges exceptionnelles** qui s'élèvent à 0,05 M€ ont trait à l'inscription d'annulations de titres sur exercices antérieurs relatifs aux subventions perçues dans le cadre des schémas directeurs pour leur réimputation en section d'investissement.

Les **recettes d'exploitation** s'établissent à 1,28 M€. Elles sont en diminution de -8,9 % par rapport à 2021 du fait de la réduction du périmètre géré en DSP, la commune de Brécé (partie traitement) intégrant le périmètre de la régie à compter du 1^{er} janvier 2022.

Elles sont principalement constituées des redevances d'assainissement versées par les abonnés de ce service pour 0,92 M€. Les autres recettes sont constituées de la participation pour l'assainissement collectif pour 0,20 M€, de la redevance versée par la SAUR sur la DSP Mordelles pour 0,01 M€ ainsi que de l'annulation de mandats sur exercices antérieurs dans le cadre des schémas directeurs pour 0,15 M€.

2. Section d'investissement

(en M€)	BP 2021	BP 2022	Évolution	
Dépenses	1,96	2,89	0,93	47,2%
Dépenses d'équipement	1,76	1,97	0,21	12,0%
Emprunts et dettes assimilées	0,20	0,19	-0,01	-6,9%
Autres immobilisations financières		0,73	0,73	/
Recettes	1,28	2,27	0,98	76,8%
Subventions d'investissement	0,07	0,04	-0,03	-45,9%
Emprunts et dettes assimilées	1,11	2,12	1,01	90,6%
Immobilisations corporelles		0,01	0,01	/
Autres immobilisations financières	0,10	0,10	0,00	0,0%

Les **dépenses d'investissement** augmentent de 0,93 M€ par rapport au BP 2021 pour s'établir à 2,89 M€ du fait notamment de nouvelles opérations à Saint-Grégoire (Les Balus) et Betton (bd Armorique).

Le détail des AP d'un montant de 6,38 M€ pour le budget assainissement, est le suivant :

Autorisations de programmes (en M€)	CP 2021 au BP 2021	CP 2022 au BP 2022	Montant AP au BP 2022	Reste à financer après 2022
AP projets				
Station épuration Bécherel	0,02	0,02	1,90	1,88
station épuration Brécé	0,13	0,00	0,04	0,00
AP millésimées				
Renouvellement et réhabilitation des réseaux eaux usées	1,11	0,89	2,75	0,06
Etudes structurantes pour les infrastructures	0,40	0,59	0,73	0,00
Amélioration des STEP	0,03	0,37	0,45	0,00
Extension des réseaux eaux usées	0,04	0,05	0,27	0,00
Renouvellement des STEP	0,03	0,03	0,08	0,00
Ouvrages spécifiques eaux usées	0,02	0,01	0,14	0,13
Moyens nécessaires au service exploitation	0,00	0,01	0,01	0,00
Total	1,76	1,97	6,38	2,07

Les crédits de paiement 2022, pour les dépenses d'équipement, s'élèvent à 1,97 M€ et concernent essentiellement les programmes de :

- Renouvellement et réhabilitation de réseaux d'eaux usées : 0,89 M€ (dont 0,25 M€ pour Les Balus à Saint-Grégoire et 0,24 M€ pour le bd d'Armorique à Betton) ;
- Études structurantes pour les infrastructures : 0,59 M€ essentiellement pour les schémas directeurs et la réalisation de diagnostics ;
- Amélioration des stations d'épuration : 0,37 M€ pour le doublement de la centrifugeuse à la step de Betton ;
- Extension des réseaux d'eaux usées : 0,05 M€ ;
- Renouvellement des stations d'épuration : 0,03 M€ pour l'acquisition de matériel et d'outillage industriel ;
- Ouvrages spécifiques et moyens nécessaires au service exploitation, respectivement 0,01 M€.

Les autres dépenses d'investissement comprennent la participation à Territoires pour les travaux primaires de la ZAC du Lindon (0,73 M€) et le remboursement du capital de la dette pour 0,19 M€.

Les **recettes d'investissement** augmentent de 0,98 M€ par rapport à 2021 pour s'élever à 2,27 M€. Cette évolution est essentiellement due au recours prévisionnel à l'emprunt qui s'élève à 2,12 M€ dont la réalisation effective sera fonction des besoins constatés en 2022. Ces recettes sont également composées de créances de transfert de droits à déduction de TVA sur les contrats DSP (0,10 M€) et de subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour (0,04).

C. Service Public d'Assainissement Non Collectif – SPANC

1. Section d'exploitation

(en M€)	BP 2021	BP 2022	Évolution	
Dépenses d'exploitation	0,21	0,26	0,05	26,1%
Charges à caractère général	0,05	0,06	0,01	24,0%
Charges de personnel et frais assimilés	0,15	0,20	0,04	27,1%
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,0%
Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,0%
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,0%
Dotations aux provisions et aux dépréciations		0,00	0,00	/
Recettes d'exploitation	0,27	0,26	0,00	-1,5%
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	0,27	0,26	-0,01	-1,9%
Subventions d'exploitation		0,00	0,00	/
Reprises sur provisions et dépréciations		0,00	0,00	/

Au budget primitif 2022, les **dépenses d'exploitation** sont prévues à hauteur de 0,26 M€, en augmentation de 26,1 % par rapport à 2021.

Elles se composent des charges à caractère général qui incluent la rémunération des délégataires d'eau potable pour leur prestation de recouvrement de la redevance d'assainissement non collectif (0,04 M€), des locations mobilières (0,01 M€) et la refacturation de frais généraux globalisés au budget régie assainissement collectif (0,01 M€).

Les charges de personnel, en augmentation de 27,1 % par rapport au BP 2021, sont prévues à hauteur de 0,20 M€ et représentent 77 % des dépenses d'exploitation. Ces dépenses sont centralisées au sein du budget régie assainissement qui perçoit un remboursement et qui correspond aux charges de personnel affectées au SPANC.

Les **recettes d'exploitation** s'établissent à 0,26 M€ en diminution de -1,9 % par rapport à 2021. Elles concernent les redevances pour l'assainissement non collectif (0,26 M€ en 2022 contre 0,27 M€ en 2021).

VI. Centre des congrès

1. Section d'exploitation

(en M€)	BP 2021	BP 2022	Évolution	
Dépenses d'exploitation	4,73	5,66	0,93	19,7%
Charges à caractère général	4,53	5,62	1,09	24,1%
Charges exceptionnelles	0,20	0,04	-0,16	-80,0%
Recettes d'exploitation	4,81	5,74	0,93	19,3%
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	4,31	4,94	0,63	14,6%
Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	/
Produits exceptionnels	0,50	0,80	0,30	60,0%

Les **dépenses d'exploitation** sont essentiellement constituées des sommes versées à la SPL Destination Rennes pour couvrir les charges d'exploitation du Centre de Congrès supportées par l'exploitant en sus des frais accessoires (assurance dommages, taxes foncières). Elles augmentent en 2022 dans le cadre de la reprise de l'activité de l'équipement suite à la crise sanitaire. Ces charges tiennent également compte de l'intéressement calculé en fonction de la performance économique du délégataire en diminution (provision sur intéressement 2021 et ajustement en fonction des charges constatées en 2021). La charge exceptionnelle est constituée d'une subvention d'équipement versée au délégataire.

Les **recettes d'exploitation** sont constituées des produits des prestations effectuées au Centre des Congrès pour 4,94 M€. En augmentation par rapport au BP précédent (0,63M€), ces recettes tiennent également compte de la reprise d'activités de l'équipement en 2022.

Cependant, la sortie de crise liée à la COVID ne permet pas au stade du BP 2022 d'atteindre un équilibre. Une subvention exceptionnelle d'équilibre en hausse versée par le budget principal est prévue à hauteur de 0,80 M€.

2. Section d'investissement

(en M€)	BP 2021	BP 2022	Évolution	
Dépenses	4,22	4,00	-0,22	-5,3%
Dépenses d'équipement	4,22	4,00	-0,22	-5,3%
Recettes	4,14	3,92	-0,22	-5,4%
Subventions d'investissement		3,92	3,92	/
Emprunts et dettes assimilées	4,14	0,00	-4,14	-100,0%

Les **dépenses d'investissement** sont en légère diminution par rapport à l'année précédente. Elles sont constituées presque exclusivement de la reprise, des restes-à-réaliser liés au solde des marchés de construction de l'équipement non exécutés en 2021.

Le besoin de financement des investissements portés par le budget annexe Centre des Congrès est couvert par des versements du budget principal requalifiés comptablement, à compter du BP 2022, en subvention d'investissement.

VII. Réseaux de chaleur

La compétence réseaux de chaleur dispose de deux budgets annexes distincts, suivant le mode de gestion des réseaux : un budget pour les réseaux gérés en régie, et un autre budget pour les réseaux gérés en délégation de service public (DSP) ou en concession de travaux.

A. Budget annexe Réseaux de chaleur (DSP et concession)

Le budget annexe Réseaux de chaleur concerne les réseaux de Rennes (réseau Nord-Est et réseau Sud), et de Vezin-le-Coquet.

1. Section d'exploitation

(en M€)	BP 2021	BP 2022	Évolution	
Dépenses d'exploitation	1,52	1,26	-0,26	-17,2%
Charges à caractère général	0,31	0,30	-0,01	-2,6%
Charges de personnel et frais assimilés	0,64	0,66	0,02	2,3%
Charges financières	0,21	0,20	-0,01	-4,7%
Charges exceptionnelles	0,36	0,11	-0,26	-71,1%
Recettes d'exploitation	4,53	3,18	-1,35	-29,8%
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	3,50	2,16	-1,34	-38,3%
Autres produits de gestion courante	1,03	0,92	-0,11	-10,6%
Produits exceptionnels	0,00	0,10	0,10	/

Les **dépenses de la section d'exploitation** s'établissent à 1,26 M€ en 2022. Ces dépenses sont en baisse de 17,2 % (- 0,26 M€) par rapport à l'exercice précédent, du fait des participations versées aux concessionnaires des réseaux : en 2022, la participation concerne l'antenne de Bois-Perrin sur le réseau Nord-Est (destinée à être ensuite remboursée par l'aménageur Ville de Rennes). Les charges de personnel représentent 52 % des dépenses réelles, leur hausse de 2,6 % (+ 0,02 M€), est compensée par la baisse des charges à caractère général et des charges financières, en baisse de 0,01 M€ chacune. Les charges à caractère général (0,30 M€) correspondent pour 41 % aux taxes foncières, les autres dépenses étant majoritairement destinées à la réalisation d'études : pour le réseau Sud, il s'agit essentiellement de la réalisation du schéma directeur, et pour le réseau Nord-Est d'une étude de classement du réseau. Des études de qualité de l'air seront également menées sur les réseaux.

Les **recettes d'exploitation** (3,18 M€) sont composées à 68 % par le produit des services, composé à 74 % par la taxe de raccordement, qui dépend du rythme d'extension des réseaux, et à 25 % par la surtaxe. Il est ainsi prévu en 2022 une diminution du montant des taxes de raccordement de 1,35 M€ par rapport à l'exercice précédent, la surtaxe augmentant de 0,1 M€.

Les autres recettes sont essentiellement constituées par la redevance d'exploitation (0,92 M€) perçue par Rennes Métropole en application de la concession de travaux pour le réseau Nord-

Est, et par le remboursement par la Ville de Rennes de la participation de 0,1 M€ pour l'antenne du Bois-Perrin.

2. Section d'investissement

(en M€)	BP 2021	BP 2022	Évolution	
Dépenses	3,91	2,47	-1,44	-36,8%
Dépenses d'équipement	1,71	1,35	-0,36	-21,0%
Emprunts et dettes assimilées	0,95	0,97	0,02	2,1%
Autres immobilisations financières	1,25	0,15	-1,10	-88,0%
Recettes	0,90	0,55	-0,35	-38,9%
Subventions d'investissement	0,90	0,55	-0,35	-38,9%

Les **dépenses d'investissement** s'établissent à 2,47 M€ au BP 2022.

Pour 55 %, il s'agit des dépenses d'équipement relatives à l'extension et à l'amélioration des réseaux. Par ailleurs, 39 % des dépenses d'investissement concernent le remboursement de l'emprunt (0,97 M€). Enfin, Les autres immobilisations financières (6% des dépenses) correspondent à une participation de l'aménageur aux travaux d'extension des réseaux sur la ZAC Baud-Chardonnet (0,15 M€).

Le détail des AP est le suivant :

Autorisations de programmes (en M€)	CP 2021 au BP 2021	CP 2022 au BP 2022	Montant AP au BP 2022	Reste à financer après 2022
AP millésimées				
Sud	0,90	0,45	2,25	0,70
Nord-est	0,23	0,15	1,40	0,00
Logistique	0,00	0,01	0,01	0,00
Total	1,13	0,60	3,66	0,70

Les **recettes d'investissement** (0,55 M€) sont constituées par des subventions versées par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) au titre du développement des réseaux pour les extensions vers la ZAC Baud-Chardonnet, le Gros-Chêne, et la copropriété des Rives de l'Ille.

B. Budget régie Réseaux de chaleur

Le budget annexe Régie réseaux de chaleur concerne actuellement le réseau de Chartres-de-Bretagne.

1. Section d'exploitation

(en M€)	BP 2021	BP 2022	Évolution	
Dépenses d'exploitation	0,13	0,12	0,00	-3,6%
Charges à caractère général	0,10	0,11	0,00	3,6%
Charges de personnel et frais assimilés	0,02	0,01	-0,01	-37,5%
Charges financières	0,01	0,00	0,00	-38,6%
Recettes d'exploitation	0,20	0,16	-0,05	-23,8%
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	0,20	0,16	-0,05	-23,8%

Les **dépenses d'exploitation** s'établissent à 0,12 M€ en 2022. Elles concernent pour 87 % les charges à caractère général. Ces charges correspondent pour 57 % aux achats de bois et gaz (en augmentation de 11 % par rapport au budget primitif 2021) et pour 39 % au marché d'exploitation de la chaufferie et du réseau de Chartres-de-Bretagne.

Les **recettes d'exploitation** (0,16 M€) sont constituées pour 74 % par la vente de chaleur, et pour 26 % par les droits de raccordement (en diminution par rapport à 2021, ces droits étant perçus au rythme de l'extension du réseau).

2. Section d'investissement

(en M€)	BP 2021	BP 2022	Évolution	
Dépenses	0,43	0,62	0,19	43,8%
Dépenses d'équipement	0,43	0,61	0,19	44,5%
Emprunts et dettes assimilées	0,01	0,01	0,00	1,6%
Recettes	0,35	0,59	0,23	66,3%
Subventions d'investissement	0,04	0,20	0,16	460,9%
Emprunts et dettes assimilées	0,32	0,39	0,07	22,3%

Les **dépenses d'investissement** s'établissent à 0,62 M€. Ces dépenses sont composées quasi exclusivement par les travaux d'extension du réseau de la ZAC des Portes de la Seiche à Chartres-de-Bretagne (0,58 M€), 0,03 M€ étant consacrés à une prestation d'étude d'un réseau sur la commune de Le Rheu. Deux autorisations de programme sont ouvertes sur le budget :

Autorisations de programmes (en M€)	CP 2021 au BP 2021	CP 2022 au BP 2022	Montant AP au BP 2022	Reste à financer après 2022
AP millésimées	0,43	0,61	0,71	0,00
Chartres	0,43	0,58	0,68	0,00
Le Rheu		0,03	0,03	0,00

Les **recettes d'investissement** sont constituées par la perception d'une subvention de la ville de Chartres-de-Bretagne (0,20 M€) et par l'emprunt d'équilibre (0,39 M€).

VIII. Zones d'Aménagement

Rennes Métropole gère 5 Zones d'Activités Économiques (ZAE) en régie.

Les **dépenses de fonctionnement** des budgets annexes de ZAE s'élèvent à 1.213 M€ en 2022 et sont composés à 98% des charges à caractère général. Les autres dépenses correspondent aux autres charges de gestion courante (provisions pour intérêts moratoires sur marchés publics ou reliquats de TVA).

Ces charges à caractère général correspondent, pour 88%, à des travaux d'aménagement et de viabilisation des lots (1,050M€ pour essentiellement la ZAE "Les Rignés" et "Margat"), pour 10% à des études (0,25M€). Le reste des dépenses est constitué de frais accessoires et de taxes foncières.

Les dépenses de fonctionnement concernent :

- Pour 45,30 % la ZAE "Margat" à L'Hermitage
- Pour 43,57 % la ZAE "Les Rignés" à Betton
- Pour 5,36% la ZAE "Joval" située à Acigné
- Pour 5,23% la ZAE "Gev'Activ 2" à Gévezé
- Pour 0,54 % la ZAC "La Forge" à Saint-Gilles.

Ces dépenses de fonctionnement diminuent de -62,91% entre le BP 2021 et le BP 2022, soit - 2,59 M€. Cette baisse est due pour 77% à la ZAE "les Rignés-Betton", pour 12% à la ZAE "Joval – Acigné", 6,65% à la ZAE "Margat" à L'Hermitage.

Les **recettes de fonctionnement** sont uniquement constituées des ventes de terrains aménagés. À l'exception de la nouvelle ZAE "Margat – L'Hermitage", tous les budgets annexes de ZAE prévoient des crédits de cessions de terrains en 2022. Ceux-ci se répartissent comme suit :

- Pour 32% sur la ZAC "La Forge" à Saint-Gilles,
- Pour 29% sur la ZAE "Les Rignés" à Betton,
- Pour 27% sur la ZAE "Joval" située à Acigné,
- Pour 12% sur la ZAE "Gev'Activ 2" à Gévezé.

Les ventes de terrains à aménager sont en diminution de -44%, soit -0,891M€ entre le BP 2021 (2,013M€) et le BP 2022 (1,122M€). C'est la diminution des crédits de ventes de terrains sur la ZAE "Les Rignés – Betton" qui explique cette évolution.

Les budgets annexes des zones d'activités métropolitaines s'équilibrent grâce à un recours à l'emprunt prévisionnel d'équilibre à hauteur de 0,754 M€ pour deux d'entre eux : "Les Rignés" à Betton et "Margat" à L'Hermitage.

Ce recours à l'emprunt prévisionnel d'équilibre est en diminution de -1,055M€ par rapport à 2021, essentiellement sur la zone de "Les Rignés" à Betton.

EN k€	ZAE LES RIGNES BETTON		ZAE MARGAT L'HERMITAGE		ZAC LA FORGE SAINT GILLES		ZAE JOVAL ACIGNE		ZAE GEV ACTIV 2 GEVEZE		Total BP 2021	Total BP 2022	évolution	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022				
Fonctionnement	3 117	854	687	550	443	368	605	365	435	199	5 286	2 335	-2 951	-226,4%
Dépense	2 117	529	687	550	21	7	305	65	144	64	3 273	1 213	-2 060	-62,9%
Charges à caractère général	2 110	522	680	543	21	6	302	62	142	62	3 254	1 194	-2 060	-63,3%
Autres charges de gestion courante	7	7	7	7	1	1	3	3	2	2	19	19	0	-0,3%
Recette	1 000	325			422	362	300	300	291	135	2 013	1 122	-891	-179,5%
Produits des services	1 000	325			422	362	300	300	291	135	2 013	1 122	-891	-44,3%
Investissement	1 117	204	687	550	401	355	5	0	147	71	2 357	1 180	-1 177	-49,9%
Dépense					401	355			147	71	548	427	-122	-22,2%
Emprunts et dettes assimilées					401	355			147	71	548	427	-122	-22,2%
Recette	1 117	204	687	550		0	5	0	0	0	1 809	753	-1 055	-58,4%
Emprunts et dettes assimilées	1 117	204	687	550		0	5	0	0	0	1 809	753	-1 055	-58,4%

IX. Crématorium

En €	BP 2021	BP 2022	Évolution	
Fonctionnement	306 655 €	332 655 €	26 000 €	8,5%
Dépense	56 655 €	52 655 €	-4 000 €	-7,1%
Charges à caractère général	47 650 €	47 650 €	0 €	0,0%
Charges financières	9 000 €	5 000 €	-4 000 €	-44,4%
Autres charges de gestion courante	5 €	5 €	0 €	0,0%
Recette	250 000 €	280 000 €	30 000 €	12,0%
Autres produits de gestion courante	250 000 €	280 000 €	30 000 €	12,0%
Investissement	193 345 €	616 330 €	422 985 €	218,8%
Dépense	193 345 €	421 837 €	228 492 €	118,2%
Immobilisations incorporelles	36 000 €	192 000 €	156 000 €	433,3%
Emprunts et dettes assimilées	147 345 €	174 837 €	27 492 €	18,7%
Immobilisations en cours	10 000 €	40 000 €	30 000 €	300,0%
Immobilisations corporelles	0 €	15 000 €	15 000 €	/
Recette	0 €	194 492 €	194 492 €	/
Emprunts et dettes assimilées		194 492 €	194 492 €	/
Total général	500 000 €	948 985 €	448 985 €	89,8%

La **section de fonctionnement** du budget s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent. Les charges financières diminuent du fait du remboursement progressif de l'emprunt. Les recettes d'exploitation sont exclusivement constituées de la redevance réglée par l'exploitant. La hausse constatée en 2022 est liée à une inscription supplémentaire de 30 000 € au titre de la redevance variable due par le délégataire au-delà de 1 100 crémations par an.

En **section d'investissement**, 222 000 € de frais d'étude sont programmés en 2022 dans le cadre de l'AP de projet ouverte en 2021 pour financer les travaux d'extension du site. Le remboursement d'emprunt au budget principal est ajusté suivant selon la capacité de financement du budget.

X. Production énergie Photovoltaïque

	BP 2021	BP 2022	Évolution	
Fonctionnement	24 040 €	33 640 €	9 600 €	39,9%
Dépense	4 040 €	8 640 €	4 600 €	113,9%
011-Charges à caractère général	4 000 €	8 600 €	4 600 €	115,0%
66-Charges financières	30 €	30 €	0 €	0,0%
65-Autres charges de gestion courante	10 €	10 €	0 €	0,0%
Recette	20 000 €	25 000 €	5 000 €	25,0%
70-Ventes de produits , prestations de services	20 000 €	25 000 €	5 000 €	25,0%
Investissement	15 960 €	16 360 €	400 €	2,5%
Dépense	15 960 €	16 360 €	400 €	2,5%
21-Immobilisations corporelles	15 960 €	16 360 €	400 €	2,5%
Total général	40 000 €	50 000 €	10 000 €	25,0%

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 8 640 € et sont constituées principalement des frais d'utilisation du réseau public de distribution d'électricité pour le fonctionnement des installations photovoltaïques (2 000 €) et des dépenses relatives à un nouveau marché de nettoyage des panneaux photovoltaïques (6 500 €). Les recettes de vente d'énergie de 25 000 € sont conformes au contrat.

Détail des subventions de fonctionnement par politique et tiers bénéficiaires

	BP 2021	BP 2022	Evol. BP à BP
AMENAGEMENT, HABITAT ET SOLIDARITES	6 674 650	7 595 047	920 397
Aménagement	55 500	46 600	-8 900
CONGRES MONDIAL DE LA BIO 2020	10 000	0	-10 000
ECOLE DES HAUTES ETUDES SANTE	0	1 500	1 500
MAEB	14 000	18 600	4 600
OFFICE NATIONAL DES FORETS	10 000	20 000	10 000
PROVISION APPEL A PROJETS DIVERS	5 000	0	-5 000
PROVISION COLLOQUE RBUS ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	6 500	6 500	0
PROVISION VOYAGE EN TERRE BIO	10 000	0	-10 000
Habitat et accès au logement pour tous	3 388 440	3 736 440	348 000
ADIL 35	70 000	80 000	10 000
ADO HABITAT 35	14 600	14 000	-600
AGV 35	28 420	28 420	0
AIVS	474 000	764 000	290 000
ALFADI	866 000	1 066 000	200 000
ARCHIPEL HABITAT OPH RENNES METROPOLE	24 200	25 000	800
ASS SAUVEGARDE DE L'ENFANT A L'ADULTE	170 520	182 020	11 500
ASSOCIATION CITE ET MEDIATION	5 000	32 000	27 000
CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALE	308 400	308 400	0
CCAS RENNES	0	200 000	200 000
COALLIA	48 900	48 900	0
COMPAGNONS BATISSEURS BRETAGNE	47 700	47 700	0
CREHA OUEST	142 500	160 000	17 500
FOYER SAINT JOSEPH DE PREVILLE	19 350	19 350	0
L'AUBIERE	4 000	0	-4 000
LE 4 BIS INFORMATION JEUNESSE	15 750	15 750	0
LES AMITIES SOCIALES GESTION	161 600	161 600	0
PROVISION CENTRE HEBERGEMENT URGENCE	400 000	0	-400 000
PROVISION COLLOQUES	5 000	5 000	0
PROVISION FONDS URGENCE LOGEMENT SUITE COVID	400 000	400 000	0
PROVISION GARANTIE LOCATIVE JEUNES	50 000	50 000	0
PROVISION RELOGEMENT SOCIAL PRIORITAIRE	96 000	0	-96 000
SEA SAUVEGARDE DE L'ENFANT A L'ADULTE	11 500	0	-11 500
SOLIHA SOLIDAIRES HABITAT COTE	15 000	0	-15 000
UNIVERSITE RENNES 2 HAUTE BRET	10 000	10 000	0
PROVISION FLUIDES - ACCUEIL HEBERGEMENT URGENCE	0	68 300	68 300
PROVISION EQUIPE MOBILE	0	50 000	50 000
Politique de la ville et cohésion sociale	3 230 710	3 812 007	581 297

	BP 2021	BP 2022	Evol. BP à BP
ADORER DEVELOPEM OUTIL RADIOP	9 000	9 000	0
APRAS PROMO ACTION ANIMATION S	537 700	160 000	-377 700
ARCS	23 000	0	-23 000
ASS SAUVEGARDE DE L ENFANT A L	1 991 330	1 984 627	-6 703
BREIZH INSERTION SPORT B.I.S	78 500	78 500	0
DECLIC FEMMES	0	10 000	10 000
FONDATION ETUDIANTE POUR LA VIE ETUDIANTE	17 000	0	-17 000
KEUR ESKEMM	3 000	3 000	0
LANGOPHONIES	4 000	4 000	0
LANGUE ET COMMUNICATION	49 000	0	-49 000
LE 4 BIS INFORMATION JEUNESSE	124 100	114 100	-10 000
LIBERTE COULEURS	14 000	14 000	0
PROVISION ASSOCIATIONS ETUDIANTES SUBVENTIONS	17 380	17 380	0
PROVISION COHESION SOCIALE - PROJETS INTERCOMMUNAUX	1 500	1 500	0
PROVISION COHESION SOCIALE DIVERSES ASSOCIATIONS	40 000	120 000	80 000
PROVISION COHESION SOCIALE EGALITE / LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	30 000	30 000	0
PROVISION CONTRAT DE VILLE CCAS PROGRAMMATION ANNUELLE	4 000	4 000	0
PROVISION CONTRAT VILLE ASSOCIATIONS PROGRAMMATION ANNUELLE	212 200	301 733	89 533
PROVISION INITIATIVES SOLIDAIRES	20 000	30 000	10 000
PROVISION PLATEFORME RESSOURCE JEUNESSE	4 500	10 000	5 500
PROVISION PROJETS INTERCOMMUNAUX JEUNESSE	47 500	70 000	22 500
RESEAU LOUIS GUILLOUX	0	9 467	9 467
UNIVERSITE DE RENNES 1	0	6 000	6 000
ZERO DE CONDUITE	3 000	3 000	0
PROVISION PLAN PAUVRETE JEUNESSE	0	188 000	188 000
PROVISION MESURES CHANTIER JEUNESSE	0	175 000	175 000
PROVISION APPRENTISSAGES LINGUISTIQUES	0	55 000	55 000
PROVISION LUTTE CONTRE VIOLENCES FAITES AUX FEMMES	0	36 000	36 000
PROVISION APRAS PROMO ACTION ANIMATION S	0	377 700	377 700
ATTRACTIVITE ET DEVELOPEMENT ECONOMIQUE	11 495 800	12 275 902	780 102
<i>Aménagement et usages numériques</i>	<i>60 000</i>	<i>75 000</i>	<i>15 000</i>
3 HIT COMBO	15 000	15 000	0
BUG ASSOCIATION MULTIMEDIA	40 000	40 000	0
ECOLE SUPERIEU EUROPEENNE ART	5 000	20 000	15 000
<i>Attractivité et rayonnement du territoire</i>	<i>22 000</i>	<i>32 000</i>	<i>10 000</i>
INSTITUT CONFUCIUS DE BRETAGNE	12 000	12 000	0
MAISON DE L EUROPE DE RENNES E	5 000	10 000	5 000
PROVISION EUROPE INTERNATIONAL	5 000	10 000	5 000
<i>Développement et attractivité touristiques</i>	<i>3 721 000</i>	<i>3 986 000</i>	<i>265 000</i>

	BP 2021	BP 2022	Evol. BP à BP
DESTINATION RENNES TOURISME CO	3 471 000	3 736 000	265 000
PROVISION SOUTIEN AUX RENCONTRES PROFESSIONNELLES	250 000	250 000	0
<i>Innovation productive, recherche et enseignement supérieur</i>	<i>2 128 000</i>	<i>2 102 002</i>	<i>-25 998</i>
ID4CAR	0	24 000	24 000
IMAGES ET RESEAUX ASSOCIATION	0	50 000	50 000
LE POOOL	1 220 000	1 170 000	-50 000
PROVISION ACTIONS/EVENEMENTS INTERFACE	75 000	75 000	0
PROVISION CPER IMMO FONCTIONNEMENT	260 000	260 000	0
PROVISION ESR/ACCOMPAGNEMENTS PROJETS	35 000	35 000	0
PROVISION INITIATIVES ETUDIANTES	15 000	15 000	0
PROVISION NOUVEAU CPER 2021/2027	70 000	38 000	-32 000
PROVISION POLE COMPETITIVITE	120 000	0	-120 000
PROVISION SOLDE CPER	4 000	0	-4 000
PROVISION SOLDE PES	9 000	25 000	16 000
UNIVERSITE RENNES II HAUTE BRE	0	15 000	15 000
PROVISION SOLDE ACTIONS INTERNATIONALES ANNEE N-1	24 000	54 000	30 000
PROVISION ACTIONS INTERNATIONALES 2022	86 000	56 000	-30 000
PROVISION COLLOQUES 2022	70 000	100 000	30 000
PROVISION SOLDE AIS ANNEE N-1	45 980	66 502	20 522
PROVISION AIS 2022	94 020	93 500	-520
VALORIAL	0	25 000	25 000
<i>Soutien à l'emploi, à l'insertion et à la formation professionnelle</i>	<i>2 182 800</i>	<i>2 490 800</i>	<i>308 000</i>
ACCUEIL ACCOMPAGN. EMPLOI SUD	33 440	34 500	1 060
ACSE 175	3 000	3 000	0
ACTION EMPLOI CESSON	10 000	0	-10 000
AGIR POUR L EMPLOI	3 000	0	-3 000
ASFAD	30 020	47 700	17 680
ASS POUR INSERTION SOCIALE ATE	136 780	145 400	8 620
CCAS RENNES	487 260	517 260	30 000
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE	1 800	0	-1 800
CIAS MORDELLES	10 000	0	-10 000
COMMUNE DE BETTON	7 500	0	-7 500
COMMUNE DE SAINT JACQUES DE LA LANDE	10 000	0	-10 000
COMMUNE DE THORIGNE FOUILLARD	7 000	0	-7 000
COMPAGNONS BATISSEURS BRETAGNE	115 950	112 300	-3 650
EHOP	10 000	10 000	0
ESPACE EMPLOI	203 700	163 300	-40 400
ETUDES CHANTIERS BRETAGNE PAYS	129 590	126 800	-2 790
FACE RENNES	29 000	29 000	0
GEIQ BATIMENT DU PAYS DE RENNE	15 000	15 000	0
L'ETAPE	8 500	11 000	2 500

	BP 2021	BP 2022	Evol. BP à BP
PRELUDE	50 010	51 500	1 490
PROVISION ACTIONS/PROJETS INNOVANTS	50 000	50 000	0
PROVISION FONDS D'AIDE AUX JEUNES	78 000	78 000	0
RELAIS EMPLOI	1 500	3 800	2 300
RESO SOLIDAIRE	106 000	106 000	0
RESTAURANTS DU COEUR LES REL	48 700	31 600	-17 100
START AIR EMPLOIS FAMILIAUX	48 620	42 100	-6 520
TANDEM UN PARRAIN POUR L EMPLO	5 000	0	-5 000
TROCABI	0	0	0
WE KER LE RESEAU DES MISSIONS	543 430	553 140	9 710
PROVISION NOUVELLES ACTIONS	0	111 900	111 900
PROVISION PAE	0	80 000	80 000
PROVISION EMMAUS ET PRELUDE	0	17 500	17 500
PROVISION PEQ - CITE DE L'EMPLOI	0	100 000	100 000
PROVISION PLATEFORME MOBILITE - AUTO-PARTAGE SOLIDAIRE	0	20 000	20 000
DECLIC	0	8 000	8 000
COMMUNAUTE EMMAUS HEDE	0	5 000	5 000
RESTAURANTS DU COEUR	0	5 000	5 000
PROVISION PLAN PAUVRETE DISPOSIF PREMIERES HEURES	0	12 000	12 000
<i>Soutien à l'entrepreneuriat et aux entreprises</i>	<i>3 382 000</i>	<i>3 590 100</i>	<i>208 100</i>
3 HIT COMBO	10 000	25 000	15 000
ACTIV EST	15 000	25 000	10 000
ADERE 35	10 000	10 000	0
ADIE	23 000	30 000	7 000
ADN OUEST ASSOCIATION	25 000	25 000	0
ASSO FRANCAISE DU CINEMA D'ANIMATION	8 000	8 000	0
AU BOUT DU PLONGEOIR	2 000	2 000	0
BGE 35	80 000	80 000	0
BRETAGNE ACTIVE	25 000	85 000	60 000
BRETAGNE COMMERCE INTERNATIONAL	15 000	10 000	-5 000
BRETAGNE DEVELOPPEMENT INNOVATION	30 000	20 000	-10 000
BRETAGNE ID LARGE	5 000	5 000	0
BRETAGNE SUPPLY CHAIN	15 000	11 000	-4 000
CASTEL ART	0	6 000	6 000
CENTRE CULINAIRE CONTEMPORAIN	0	50 000	50 000
CENTRE DES JEUNES DIRIGEANTS D'ENTREPRISE	4 000	4 000	0
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE	10 000	10 000	0
CITEDIA METROPOLE	1 350 000	1 350 000	0
CLAIR OBSCUR	28 000	25 000	-3 000
COOP DE MAUREPAS	50 000	50 000	0
CREATIV	50 000	50 000	0

	BP 2021	BP 2022	Evol. BP à BP
DESTINATION RENNES TOURISME CO	530 000	992 000	462 000
ELAN BATISSEUR MAISON DES SCOP	18 000	18 000	0
ELAN CREATEUR	40 000	40 000	0
ENTREPRENDRE AU FEMININ	10 000	10 000	0
FILMS EN BRETAGNE	15 000	15 000	0
JOURNEES REGIONALES DE LA CREA	20 000	20 000	0
LE CRIC COOPERATIVE REGIONALE	0	13 000	13 000
LES CIGALES D ILLE ET VILAINE	5 000	5 000	0
PRESOL	15 000	15 000	0
PROVISION	50 000	0	-50 000
PROVISION AIDE A LA PARTICIPATION DES SALONS	115 000	50 000	-65 000
PROVISION CMA/CCI	7 500	0	-7 500
PROVISION CMA/CCI COMMERCE	50 000	50 000	0
PROVISION CRISALIDE NUMERIQUE	10 000	0	-10 000
PROVISION CYBER SECURITE	50 000	100 000	50 000
PROVISION DISPOSITIF SOUTIEN CREATION ENTREPRISE DONT LFAE	0	15 000	15 000
PROVISION ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	210 000	0	-210 000
PROVISION ENVELOPPE PROJETS	44 500	0	-44 500
PROVISION PEPITES LES ENTREPRENARIALES UNIVERSITE BRETAGNE PAYS LOIRE	12 000	0	-12 000
PROVISION SALONS EMPLOIS	300 000	0	-300 000
PROVISION SOUTIEN EVENEMENTS ECONOMIQUES	25 000	0	-25 000
PROVISION SOUTIEN SOCIAL CHANGE NOUVEAU PROJET	60 000	50 000	-10 000
PROVISION STRUCTURES COMPETENCES AGRO ECOLOGIE	25 000	25 000	0
RESEAU ENTREPRENDRE BRETAGNE	10 000	10 000	0
RESO SOLIDAIRE	0	55 000	55 000
UNION DU COMMERCE	5 000	0	-5 000
UNIVERSITE DE RENNES 1	0	17 000	17 000
PROVISION RENCONTRES BUSINESS DE PROXIMITE RESO VILLES	0	10 000	10 000
STARTIJENN	0	48 000	48 000
PROVISIONS SOUTIEN EVENEMENTS ESS	0	15 000	15 000
URSCOP	0	10 000	10 000
GPMET EMPLOYEURS ECONOMIE SOC	0	10 000	10 000
PROVISION RSE AIDES AUX CONSEILS	0	60 000	60 000
ASSOCIATION REBOND 35	0	5 000	5 000
60 000 REBONDS	0	5 000	5 000
PROVISION EVENEMENTIEL	0	17 000	17 000
INRIA AGENT COMPTABLE	0	5 000	5 000
PROVISION CHANTIER ALIMENTATION FONDATION RENNES 1	0	10 000	10 000
UNION DU COMMERCE DE RENNES FE	0	5 000	5 000
RENNES CITE MEDIA	0	9 100	9 100

	BP 2021	BP 2022	Evol. BP à BP
CULTURE	3 311 160	3 355 160	44 000
<i>Gestion des équipements culturels d'intérêt communautaire</i>	<i>2 098 660</i>	<i>1 993 660</i>	<i>-105 000</i>
AU BOUT DU PLONGEOIR	120 000	120 000	0
CABARET THEATRE DROMESKO	30 000	25 000	-5 000
L ESPACE DES SCIENCES	1 933 660	1 833 660	-100 000
PROVISION FERME DU HAUT BOIS	15 000	15 000	0
<i>Patrimoine</i>	<i>47 500</i>	<i>50 000</i>	<i>2 500</i>
BERTAeyN GALEIZZ	2 500	2 500	0
DASTUM	45 000	45 000	0
CHUBRI	0	2 500	2 500
<i>Soutien aux projets culturels et artistiques</i>	<i>1 165 000</i>	<i>1 311 500</i>	<i>146 500</i>
3 HIT COMBO	52 000	52 000	0
ASSO FRANCAISE DU CINEMA D'ANIMATION	80 000	80 000	0
ASSOCIATION AY ROOP	30 000	30 000	0
CINE MA 35	3 000	3 000	0
CINEMATHEQUE DE BRETAGNE	16 000	16 000	0
CLAIR OBSCUR	106 000	106 000	0
COLLECTIF BRETAGNE FESTIVAL EN	3 000	3 000	0
CONSEIL REGIONAL BRETAG	10 000	10 000	0
CTR PRODUCTION PAROLES CONTEMP	20 000	20 000	0
ELECTRONI K	70 000	70 000	0
FILMS EN BRETAGNE	3 000	3 000	0
GRAND SOUFFLET	50 000	50 000	0
INSTITUT FRANCAIS	12 000	12 000	0
L ARMADA	40 000	45 000	5 000
LE JARDIN MODERNE LE COLLECTIF	27 000	27 000	0
ORCHESTRE NATIONAL DE BRETA	112 000	112 000	0
PROVISION AIDE EXCEPTIONNELLE	0	30 000	30 000
PROVISION DEVELOPPEURS D'ARTISTES	97 000	137 000	40 000
PROVISION MANIFESTATIONS A RAYONNEMENT METROPOLITAIN	73 000	73 000	0
PROVISION PROJETS CULTURELS INTERCOMMUNAUX	48 000	25 500	-22 500
PROVISION RESIDENCES MUTUALISEES	60 000	60 000	0
PROVISION SOUTIEN FILIERE DESIGN	31 500	9 500	-22 000
PROVISION SOUTIEN FILIERE EDITION	45 000	45 000	0
TRANS MUSICALES ATM	161 500	161 500	0
UNIVERSITE RENNES II HAUTE BRE	15 000	15 000	0
SPELEOGRAPHIES	0	25 000	25 000
LENDROIT	0	27 000	27 000
FONDS REG ART CONTEMPORAIN BRE	0	64 000	64 000
ENVIRONNEMENT, ENERGIE, SERVICES ET RESEAUX METROPOLITAINS	647 500	796 550	149 050
<i>Energie et réseaux de chaleur</i>	<i>556 500</i>	<i>629 550</i>	<i>73 050</i>

	BP 2021	BP 2022	Evol. BP à BP
ADIL 35	95 000	135 000	40 000
AGENCE LOCALE ENERGIE CLIMAT P	451 500	451 700	200
CELLULE ECONOMIQUE DE BRETAGNE	10 000	12 850	2 850
UNIVERSITE DE RENNES 1	0	10 000	10 000
PROVISION SUBVENTION CEP 2022	0	20 000	20 000
<i>Gestion durable des déchets et économie circulaire</i>	<i>50 000</i>	<i>80 000</i>	<i>30 000</i>
PROVISION ECONOMIE CIRCULAIRE	50 000	80 000	30 000
<i>Qualité environnementale, gestion et prévention des risques</i>	<i>41 000</i>	<i>87 000</i>	<i>46 000</i>
MAISON DE LA CONSOMMATION MCE	38 000	44 000	6 000
PROVISION SUBVENTIONS 2022	3 000	3 000	0
AIR BREIZH	0	40 000	40 000
MOBILITE ET TRANSPORTS	62 000	110 000	48 000
<i>Définir la stratégie et offrir des services de mobilité</i>	<i>62 000</i>	<i>75 000</i>	<i>13 000</i>
EHOP	40 000	40 000	0
LA PETITE RENNES	20 000	20 000	0
RAYONS D ACTION	2 000	15 000	13 000
<i>Adapter le domaine de voirie pour répondre aux objectifs des politiques de mobilité</i>	<i>0</i>	<i>35 000</i>	<i>35 000</i>
PROVISION CREATION RESEAU REGIONAL EAU	0	35 000	35 000
PILOTAGE ACTION PUBLIQUE	3 668 246	3 730 200	61 954
<i>Communication</i>	<i>68 500</i>	<i>68 500</i>	<i>0</i>
3 HIT COMBO	1 000	0	-1 000
ASSO FRANCAISE DU CINEMA D'ANIMATION	2 500	0	-2 500
ASSOCIATION AY ROOP	4 000	0	-4 000
BUG ASSOCIATION MULTIMEDIA	20 000	20 000	0
CLAIR OBSCUR	2 000	0	-2 000
CRAB CAKE CORPORATION	1 000	0	-1 000
CTR PRODUCTION PAROLES CONTEMP	1 000	0	-1 000
ELECTRONI K	2 000	0	-2 000
L OEIL D OODAAQ	1 000	0	-1 000
LE 4 BIS INFORMATION JEUNESSE	20 000	20 000	0
PROVISION COMMUNICATION FESTIVALS	9 000	28 500	19 500
TEENAGE KICKS EX GRAFFITEAM	1 000	0	-1 000
THEATRE NATIONAL BRETAGNE CTRE	2 000	0	-2 000
TRANS MUSICALES ATM	2 000	0	-2 000
<i>Gestion et développement du système d'information</i>	<i>41 000</i>	<i>41 000</i>	<i>0</i>
BREIZH DATA CLUB	1 000	0	-1 000
PROVISION SPMD	40 000	41 000	1 000
<i>Partenariats et ingénierie locale</i>	<i>188 000</i>	<i>188 500</i>	<i>500</i>
AGCE URBAN DEVEL INTERCOM AGGL	188 000	188 500	500

	BP 2021	BP 2022	Evol. BP à BP
Prospective, évaluation, politiques temporelles, coopérations et appui aux communes	2 842 000	2 837 500	-4 500
AGCE URBAN DEVEL INTERCOM AGGL	2 700 000	2 705 500	5 500
DESTINATION RENNES TOURISME CO	86 500	86 500	0
INSTITUT D ETUDES POLITIQUES D	7 500	7 500	0
PROVISION FFQCD	48 000	28 000	-20 000
PROVISION BRUDED	0	10 000	10 000
Ressources humaines	518 746	524 700	5 954
CAPITAL FILLES	500	500	0
COMITE ACTION SOCIALE DES COLL	506 296	512 250	5 954
SPORTIVE MUNICIPAUX RENNES ME	11 950	11 950	0
Stratégie et gestion financière	10 000	10 000	0
RESO SOLIDAIRE	10 000	10 000	0
Citoyenneté et vie en société	0	60 000	60 000
ASS DECIDER ENSEMBLE	0	60 000	60 000
Total général	25 859 356	27 862 859	2 003 503

Glossaire

AC	Attribution de compensation
APCP	Autorisations de Programmes Crédits de Paiement
BP	Budget primitif
CA	Compte administratif
CET	Contribution économique territoriale
CFE	Cotisation foncière des entreprises
CP	Crédits de paiement
CVAE	Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises
DCRTP	Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DGD	Dotations générales de décentralisation
DGF	Dotations globales de fonctionnement
DM	Décision modificative
DOB	Débat d'orientation budgétaire
DRFiP	Direction régionale des finances publiques
DSC	Dotations de solidarité communautaire
DSP	Délégation de service public
FCTVA	Fonds de compensation de la Taxe sur la valeur ajoutée
FNGIR	Fonds national de garantie individuelle des ressources
FPIC	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales
FPS	Forfait post-stationnement
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
GVT	Glissement vieillesse technicité
IFER	Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau
PCAET	Plan climat air-énergie territorial
SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
ROB	Rapport d'orientations budgétaires
SPIC	Service public industriel et commercial
SPL	Société publique locale
TA	Taxe d'aménagement
TASCOM	Taxe sur les surfaces commerciales
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TFNB	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
TFB	Taxe foncière sur les propriétés bâties
TH	Taxe d'habitation
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UVE	Usine de valorisation énergétique
VM	Versement mobilité (anciennement Versement transport)
VT	Versement transport (nouvellement, Versement mobilité)